

# #2



## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU FORMAT PAYSAGE

JUIN 2021

La lettre de l'Atelier des territoires est éditée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature pour valoriser les productions et réflexions en cours de la démarche Atelier des territoires et susciter un débat utile à l'évolution des pratiques de l'urbanisme et de l'aménagement au service de la transition écologique.

## Introduction

**p. 4**

Quelle place pour les paysages dans l'amplification de la transition écologique ?

## Site de l'Allier

**p. 8**

Une autoroute au service des territoires traversés et non uniquement de la traversée du territoire

## Sites de Bourgogne-Franche-Comté

**p. 18**

Ménager les sols et les paysages dans les territoires ruraux

## Sites du quadrant sud-ouest nantais

**p. 36**

De l'invisible au sensible : comment le grand paysage peut-il irriguer le projet d'un territoire aux franges d'une métropole ?

## Site des Landes

**p. 28**

Des éco-paysages pour appréhender la nature comme les usages et construire des territoires résilients

## Sites de l'Occitanie

**p. 48**

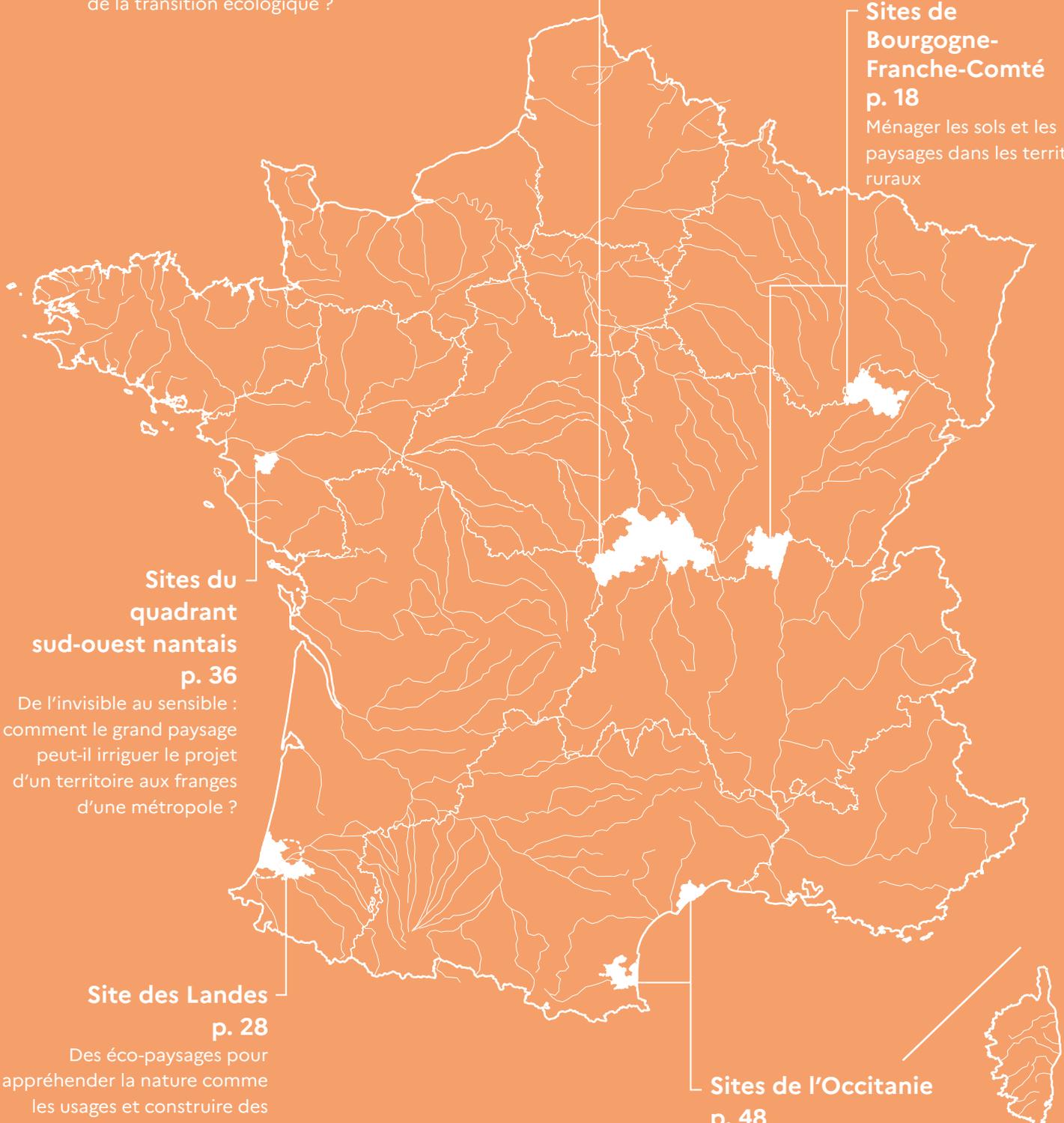
Regards croisés sur la culture de l'aménagement littoral en France et aux Pays-Bas

## Point de vue

**p. 58**

Pour des territoires acteurs de leurs paysages

0 100 200 km



## **Edito**

### **La transition écologique au format paysage**

Après une première lettre consacrée aux enjeux et intentions de projet des sites engagés dans la session nationale 2019-2021 *Amplifier la transition écologique avec les territoires*, ce deuxième numéro vous propose d'en parcourir les paysages.

La lecture paysagère fait partie de l'ADN de la démarche Atelier des territoires : approche sensible du territoire à travers sa géographie, l'usage des lieux, la diversité des représentations existantes et futures qui ensemble rendent possible une compréhension incarnée des sites à prendre en compte dans l'élaboration des projets de transition souhaités par les acteurs des territoires.

Les équipes en AMO travaillent avec les élus, services de l'État et partenaires locaux sur la transition écologique à partir du « déjà-là », autrement dit, de paysages hérités qui n'ont pas toujours ménagé la nature, qui sont au service d'activités humaines plus ou moins durables depuis longtemps. Chacune des équipes d'experts agit également en révélant des impacts observables ou prévisibles du changement climatique ou de l'érosion de la biodiversité qui sont concrètement à l'œuvre. Cette approche est nécessairement pluridisciplinaire, elle rend les phénomènes visibles et concrets et considère tout un chacun comme acteur du paysage qu'il habite et légitime à imaginer une transformation qui lui soit bénéfique.

Les ateliers s'intéressent ainsi à tous les paysages, exceptionnels comme ceux du quotidien : aux paysages habités et vécus qui vont devoir intégrer la future autoroute A79 dans l'Allier ; aux paysages à dominante agricole de deux pays de Bourgogne Franche-Comté en lien avec l'évolution des activités économiques et la pression sur les écosystèmes naturels ; aux paysages créés par un maillage de routes et de voies vertes et bleues dans le Sud des Landes ; à ceux du quadrant Sud-Ouest de la métropole nantaise qui masque le lac de Grand-Lieu et le fonctionnement de son bassin versant ; ou encore aux littoraux et rétrolittoraux de Sète et Perpignan hyper-attractifs et impactés par l'érosion côtière et la submersion marine. Les défis à relever qui appellent des stratégies de court et de long termes et des actions démonstratrices, consistent à co-construire, rendre viables et amplifier des paysages de la transition.

Comme l'analyse Jean-Marc Gaulier, paysagiste-conseil auprès la DGALN qui a contribué à la conception de ce numéro, le paysage traduit l'état d'équilibre entre des composantes économique, sociale et environnementale. La très riche iconographie constituée pour ce numéro donne un aperçu des paysages français qui résultent de nos aménagements, développements et usages actuels mais aussi de tout le potentiel de rééquilibrage que recèlent les dynamiques de transition écologique.

Les transformations doivent venir de parties prenantes aussi variées que les élus, les institutions, les acteurs économiques (de l'industrie, du tourisme, du monde agricole, de la gestion des espaces forestiers et prairiaux, des réseaux de distributeurs et consommateurs locaux, etc.), des associations, comme des habitants et usagers eux-mêmes, du fait des interdépendances qui sont en jeu. À cet égard, ce numéro de la revue s'appuie sur des outils existants mobilisables pour les projets de territoires : les Atlas de paysages, les Plans de paysage, les Observatoires photographiques des paysages, mais également la politique du « 1 % paysage développement et cadre de vie ». Si nous sommes tous légitimes pour parler paysage, en tant que bien commun de la nation, nous sommes également tous responsables et pouvons agir pour faire vivre ses qualités et diversités.

Les pages qui suivent nous y invitent.



**Stéphanie Dupuy-Lyon,**  
Directrice générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature



# Quelle place pour les paysages dans l'amplification de la transition écologique ?

par Jean-Marc Gaulier

Quelle place pour les paysages dans l'amplification de la transition écologique est l'interpellation initiale de cette deuxième lettre de l'Atelier des territoires. Le paysage étant la perception du territoire par les populations, on peut s'interroger sur l'utilité d'une approche par le paysage ou sur la place des populations dans ces réflexions ? Autrement dit, ces « ateliers des territoires » sont-ils aussi d'une certaine manière des « ateliers des paysages » ? Cette revue a donc été conçue comme un jeu de questions-réponses autour d'un concept de paysage qui est à la fois, une perception, une réalité physique, ainsi qu'une méthode et une stratégie de projet de territoire.

## Les questionnements et interpellations

Selon la Convention européenne du paysage à Florence le 20 octobre 2000, le « paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation.

Selon l'article L.110 du code de l'urbanisme, modifié par la par LOI n°2009-967 du 3 août 2009 art. 8, le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

Si le territoire est le « bien commun de la nation », et le paysage, une partie du territoire, le paysage est aussi le bien commun de la nation, dont les collectivités sont gestionnaires et garantes.

Si le caractère d'un paysage « résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation », la qualité d'un paysage résulte donc de la qualité d'équilibre entre ces facteurs. Si ces facteurs sont résumés aux piliers du développement durable, la qualité d'un paysage est une qualité d'équilibre entre les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Le paysage est alors aussi un marqueur de qualité d'un développement durable.



*Les « ateliers des territoires » sont-ils donc aussi des « ateliers des paysages » ?*

La lecture des méthodologies des ateliers fait apparaître (à ce stade forcément incomplet) le paysage, au mieux, comme un facteur parmi d'autres, l'écologie, l'économie, ou le social, à prendre en compte dans la problématisation des ateliers. Le risque, dans une approche trop spécialisée, est que le paysage ne soit réduit à un décor à valoriser, ou restaurer, à embellir et à entretenir alors que sa pérennité devrait résulter d'une dynamique territoriale d'auto-équilibre des critères durables. Le risque est celui d'une artificialisation des paysages qui résulterait du talent artistique ou agricole de paysagistes qui feraient de l'aménagement plutôt que de ménager des équilibres. Les conséquences de ce risque peuvent en partie être constatées dans les projets d'infrastructures où le « paysage », plus ou moins décoratif, est considéré comme une réponse formelle censée compenser des impacts issus de déséquilibres des paysages.

*Le paysage, un marqueur de la qualité d'un développement durable ?*

La qualité d'un paysage est la résultante des équilibres durables entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Le déséquilibre d'un des facteurs du développement durable génère la dégradation des paysages ou leur disparition en tant que perception culturelle ou cadre de vie positif. L'analyse des équilibres d'un paysage est une méthodologie de révélation de ses qualités. L'approche des projets territoriaux par la recherche d'un paysage équilibré est donc théoriquement une garantie de développement plus durable et de transition écologique innovante.

*Le droit au paysage, un droit à la participation, un levier de transformation partagée ?*

En plus d'être un marqueur de qualité d'équilibre et de cadre de vie, le paysage comme perception du territoire par les populations, pourrait transformer des débats experts en débats sur la qualité du cadre de vie du point de vue des habitants, acteurs et usagers. Mettre le paysage au centre du débat sur les projets de territoire, c'est démocratiser les choix, en posant la question des résultats d'équilibre recherchés dans le cadre de vie, plutôt que des questions techniques ou technocratiques qui risquent d'échapper à l'intérêt général. Poser la question d'un droit au paysage de qualité, c'est accepter un droit à la participation des populations au débat sur un sujet où elles sont pertinentes. Le paysage, patrimoine commun, mis au centre des choix, implique que les débatteurs soient « à citoyenneté équivalente » en limitant la confiscation des enjeux par les experts. Mettre le paysage au centre du débat participatif est une exigence d'égalité d'accès aux débats citoyens

dans les destinées territoriales. C'est offrir la possibilité d'un projet commun, d'un récit partagé, à des populations qui se réapproprieraient ainsi leur territoire.

*Le paysage, une ressource dans les projets de territoire ?*

En temps de mondialisation, d'artificialisation et de banalisation, les paysages sont possiblement une ressource de qualification, une capacité d'ancrage local, un facteur d'attractivité et de différenciation, un marqueur de qualité, un support de labellisation, etc. D'où l'enjeu d'apprécier comment le paysage peut devenir une ressource de la transition écologique pour les territoires.

### **Les réponses et contributions apportées par les ateliers**

*Révéler le paysage initial de la transition, un moyen d'interpellation*

La première demande de cette interpellation paysagère était de donner à voir les paysages rencontrés dans les différents sites d'atelier. Révéler les paysages, établir un diagnostic, mettre à jour les dynamiques et hiérarchiser les enjeux, est la première étape de tout projet de territoire dont le paysage résulte. Les contributions nous proposent une première leçon de paysage. Réapprendre à lire les paysages, c'est se réapproprier la maîtrise du projet de territoire et c'est donner à voir aux populations les enjeux concrets et lisibles de la transition écologique dans leur cadre de vie quotidien, et dans leurs engagements citoyens en ouvrant des espaces d'expertise, d'appropriation, ou de co-construction dont elles peuvent se saisir. Inviter à une lecture partagée du territoire par les paysages est la première étape d'une reconnaissance de la maîtrise d'usage comme nécessaire rééquilibrage des jeux d'acteurs vis-à-vis des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre. La pédagogie du territoire par le paysage permet de resituer les populations, individuellement ou collectivement, comme habitant, usager ou expert, dans leur propre écosystème, les repositionner dans leur géographie, les alerter sur les déséquilibres, leur désigner précisément les impacts, les responsabiliser sur leurs rôles et les réinscrire dans une identité et un imaginaire communs.

*Le paysage est une ressource environnementale, économique ou identitaire*

Dans les ateliers, la qualité d'un paysage considérée à l'aune des transitions est le plus souvent rattachée aux questions d'attractivité territoriale, de santé, de qualité du cadre de vie, de développement touristique, de qualité de l'alimentation et de résilience environnementale dont il constitue une ressource dans la recherche de nouveaux équilibres ou de

nouvelles alliances. Le paysage, comme valeur et marqueur de qualité du projet de territoire, devient alors le support d'une labellisation, le moteur d'une motivation, ou le cœur d'une stratégie qui démontre que la transition écologique n'est pas incompatible avec les projets de développement des territoires. La transition écologique lue à travers les paysages est aussi abordée en termes d'imaginaire, de culture et d'identité dans le sens où tout projet de transition doit être appréhendé en termes de désirabilité, d'acceptabilité et d'adhésion collective à un projet de territoire qui serait partagé en constituant un consensus générateur de dynamiques vertueuses nécessairement porté par les populations.

*Le projet de paysage est une méthode de projet de territoire*

En s'appuyant sur les outils mis à disposition par l'État, du type, Observatoire photographique, Plan de paysage, 1% paysage, Atlas des paysages, ou dans le cadre des projets portés par les collectivités, ou comme thème de co-construction des démarches participatives des ateliers, la prise de conscience des changements par la lecture des paysages est au cœur des questionnements de ces ateliers consacrés à l'amplification de la transition écologique qui pourra ensuite être utilement réinvestie par les acteurs de l'aménagement ou du conseil. Le paysage comme territoire perçu, observé et transformé peut servir de fil d'Ariane dans les recherches et expérimentations. Cette approche nécessite que chaque territoire fasse émerger des solutions globales spécifiquement issues de ses caractéristiques physiques, économiques, environnementales et sociales. Ces solutions globales pourront trouver leur point d'équilibre dans une démarche de projet où le paysage est l'expression résultante, équilibrée et positive, des nouveaux consensus.

*Le paysage, au cœur du débat sur la transition*

Pour conclure, nous constatons au travers des contributions à suivre que le paysage, à la fois comme représentation des différents stades de la transition, comme résultante des dynamiques territoriales et comme espace partagé des populations, est un sujet intégrateur qui, en permettant à la fois une prise de conscience tangible de la transition et une recherche de solutions adaptées à chaque contexte s'appuyant sur des ressources locales, favorise la recherche de nouveaux équilibres plus favorables à un intérêt général et donc la préservation de ce bien commun.

Bonne lecture de ces productions d'ateliers où les paysages révèlent les territoires en transition !



↑

**Projet de réhabilitation de la base de Loisir de Madine, pour le Syndicat mixte d'Aménagement du Lac de Madine et la Région Lorraine. En haut le paysage ressource, en bas le paysage résultant © urbicus paysagistes concepteurs**

*Le lac de Madine, à Nonsard Lamarche (55), entre Meuse et Meurthe et Moselle, réservoir artificiel d'eau potable de la Ville de Metz et du Grand Est, classé loi littoral par sa taille, est à la fois un espace naturel protégé et une base de loisir ancrée dans l'imaginaire balnéaire lorrain. Ces espaces restaurés et réinvestis dans le cadre d'un projet de réhabilitation illustrent les équilibres résultant d'un paysage artificiel devenu réserve de biodiversité, d'un milieu naturel supportant une fréquentation maîtrisée, et les capacités de l'économie du loisir à entretenir positivement un paysage.*



# Une autoroute au service des territoires traversés et non uniquement de la traversée du territoire

L'arrivée de l'A79 dans l'Allier

par François Granet, Estelle Pardon, Xavier Desjardins

## Le paysage et l'autoroute, au cœur du débat sur la transition

*L'infrastructure comme révélateur des structures du paysage ?*

En 2002<sup>1</sup>, la RCEA – future A79 – était qualifiée dans la charte d'itinéraire « 1 % Paysage, développement et cadre de vie » de « route des bocages ». L'A79 peut devenir incontestablement un lien paysager entre les espaces qu'elle traverse qui sont essentiellement des territoires ruraux tournés vers l'élevage. Le bocage se décline sous différentes formes liées aux caractéristiques topographiques et culturelles, celles du bocage de La Marche, du bocage du Bourbonnais ou du bocage du Charollais. L'infrastructure rencontre un territoire organisé principalement par les vallées d'orientation nord/sud : le Cher, l'Allier, la Besbre et la Loire. De Montmarault à Digoin, la RCEA traverse le bocage bourbonnais qui a la grâce d'un parc avec ses haies taillées de frais et ses grands arbres au port champêtre, puis le val d'Allier, immense paysage de champs ouverts où domine la grande culture. Plus à l'est, elle traverse la Sologne bourbonnaise où subsistent des massifs boisés. La route suit ensuite le Val de Loire de Dompierre à Digoin. Lors de cette séquence, les coteaux bourguignons pentus et verdoyants attirent le regard.

*Le paysage, un motif du projet de territoire à valoriser ?*

Le département de l'Allier souffre d'un déficit d'image et n'est pas reconnu comme disposant de paysages remarquables. Ce paysage est perçu comme banal par la plupart des habitants. Si le Val d'Allier, dernière rivière sauvage d'Europe et sa réserve naturelle ont, au moins localement, une certaine reconnaissance, sa perception depuis l'A79 est très fugace. Son image est plutôt associée à ce niveau (et même dans une grande partie du Val d'Allier) à celle de la grande culture.



*Viaduc sur l'Allier au cœur de la réserve naturelle. Depuis la RCEA, la rivière est à peine perceptible et pourtant quelle richesse paysagère quand on s'en approche ! © E. Pardon, Coloco*



*Les étendues de cultures traversées par la RCEA © E. Pardon, Coloco*

<sup>1</sup> Le texte qui suit reprend des extraits de la Charte d'itinéraire de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).

Entre Dompierre et Digoin, la route longe la Loire et son canal latéral. Sur ce secteur, la Loire ne dispose indéniablement pas de la même reconnaissance et image que dans le Centre-Val de Loire ou les Pays de Loire. D'ailleurs, les dispositifs de gouvernance du fleuve ne font qu'émerger dans les deux départements de l'Allier et de la Saône-et-Loire et aucun dispositif n'existe encore sur son affluent direct, la Besbre, pourtant particulièrement structurante pour ce secteur du département de l'Allier. Il est remarquable de constater que la Loire comme le canal qui lui est latéral longent pendant plus de 52 km la frontière est du département constituant sans conteste un atout paysager et touristique important relativement peu connu de ce département.





En définitive, ces paysages sont discrets et méconnus. Le département de l'Allier ne dispose d'aucun site classé contrairement aux autres départements de l'Auvergne voire de la Région. Ils n'en sont pas moins typiques et uniques. Ils témoignent d'une économie agricole multiséculaire (l'organisation bocagère date du XVI<sup>e</sup> siècle). Le bocage est organisé autour de grands domaines patrimoniaux et de châteaux. Cette singularité mérite d'être davantage mise en avant.

*Entre bourgs, aires et autoroute quel projet de paysage commun ?*

Le paysage n'a pas été particulièrement mis en avant par les participants de l'Atelier des territoires qui, sauf exception, n'identifient pas sa singularité. Deux entrées ont pu cependant être identifiées, celle du bocage, mais plutôt au travers des plantations des haies, et celle de l'outil « 1 % paysage, développement et cadre de vie ». En corollaire, la plupart des acteurs s'accordent à dire que l'aménagement de l'A79 ne doit pas être réalisé comme un tuyau étanche. Les aires de repos et la route doivent assurer la promotion du territoire et mettre en valeur ses atouts et donc ses paysages. Mais ce dernier sujet (infrastructure et programmation architecturale des aires) est traité en dehors de l'Atelier des territoires.

Concernant le bocage, les échanges portent plus sur la difficulté à préserver les haies. Beaucoup sont situées sur des parcelles privées. Comment mobiliser pour les préserver ? Avec quel modèle économique ? Avec quel intérêt pour la valorisation énergétique ?





↑ Château des Ecosais en bordure de RCEA  
© Atelier Pierre Lebrun paysage



↑ Château du Bostz avec son allée de platanes  
© Atelier Pierre Lebrun paysage

## Les limites de l'aménagement paysager, le potentiel de révélation des territoires

*Au-delà de la végétalisation, quel projet de paysage pour l'infrastructure ?*

Les infrastructures linéaires transforment indéniablement le paysage et trop souvent négativement. Malgré les études d'impact, trop de projets routiers sont encore mal intégrés et banalisent les paysages. Les infrastructures engendrent, de plus, des effets de coupures indéniables, rompent les équilibres et transforment les usages en suscitant parfois une urbanisation notamment au niveau des échangeurs. Cependant, l'intégration d'une infrastructure dans un grand paysage est toujours possible. Elle peut même marquer positivement le paysage et le révéler ou le créer (à l'image du viaduc de Millau). Elle peut aussi servir de support pédagogique comme l'A77, « L'autoroute de l'arbre » et son arboretum accessible depuis une des aires.

Dans le cas de l'A79, la RCEA est déjà une route existante et les emprises pour le passage à 2x2 voies ont été achetées depuis de nombreuses années. L'aménagement de la RCEA en autoroute a tendance à marquer davantage le territoire et à accentuer sa coupure compte tenu de son organisation nord/sud mais elle ne modifie pas fondamentalement l'existant sauf à certains endroits particulièrement sensibles qui devront accueillir des équipements importants comme des échangeurs ou des aires de repos et de service.

Une vigilance importante doit aussi être accordée aux ouvrages et rétablissements<sup>2</sup>, ce qui n'a pas été forcément prévu à l'aune des enjeux de la transition écologique et de l'émergence des mobilités actives y compris dans un territoire rural comme l'Allier.

Le passage en remblai de l'A79 dans le Val d'Allier, la réalisation d'une aire de service à Toulon-sur-Allier en contrebas conjuguée à une connexion avec la RN7 avec une concentration importante de stationnements notamment pour répondre aux normes de stationnement des poids lourds constituent par contre une transformation radicale et brutale de ce secteur sensible et stratégique du département. La promotion du territoire attendue par les acteurs lors des ateliers sur l'aire de service doit aussi se traduire par la réalisation d'équipements qui doivent être en cohérence avec l'identité et la spécificité du territoire que l'on souhaite promouvoir. Plus qu'une simple intégration paysagère ou opération de masquage des équipements, il s'agit de créer une infrastructure qui soit au service de territoires traversés et non simplement au service de la traversée du territoire. Dans l'idéal, le projet d'autoroute et l'Atelier des territoires au-

raient dû être deux démarches conjointes se nourrissant l'une l'autre, ce qui n'a malheureusement pas été possible compte tenu des temporalités de chaque projet et des enjeux inhérents à la mise en concession.

Ces questions sont abordées dans l'Atelier des territoires. En définitive, la question centrale qui est posée est celle-ci : comment passer de la RCEA « route de la mort » à l'A79 « route des bocages » ?

Il n'appartient bien évidemment ni à l'État ni au maître d'ouvrage de répondre seul à cette question mais à l'ensemble des acteurs du territoire voire des habitants eux-mêmes. Le dispositif 1 % Paysage, développement et cadre de vie était bien prévu dès l'origine du projet et identifié dans le Livre blanc comme le principal outil permettant d'y répondre. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une démarche partenariale d'élaboration d'un Plan de paysage où le paysage constitue la manière transversale d'interroger le territoire dans toutes ses composantes environnementales, agricoles, économiques, sociales, urbanistiques... Ce dispositif mis en place par l'État dans les années 1990 a été initié sur l'A75 et l'A20. Il a malheureusement été compris au fil du temps comme un dispositif purement financier de subventions des collectivités avec une logique de guichet. Il apparaît cependant essentiel de lancer ce type de réflexion et de projet de territoire le plus en amont possible notamment lors de la réalisation des études des grands projets d'infrastructure. Il permet aux collectivités, associations et habitants de devenir acteurs et de se projeter par rapport au grand projet d'infrastructure qui va bouleverser leur quotidien. Il leur offre une ingénierie les aidant à construire parallèlement au projet d'infrastructure leur propre projet.

Dans le cas de l'A79, le processus de mise en concession n'a pas permis d'initier le 1 % suffisamment en amont, c'est pourquoi l'appel à manifestation d'intérêt de l'Atelier des territoires « Amplifier la transition écologique avec les territoires » et son axe : « Insertion territoriale des grandes infrastructures de transport » est apparu pour les services de l'État comme une véritable opportunité d'embarquer les acteurs dans le projet. Le dispositif 1 %, bien prévu dans la concession, pourra ensuite servir en quelque sorte de prolongement de la démarche Atelier des territoires en accompagnant les acteurs dans une démarche au long cours.

*La maîtrise du paysage des bourgs et échangeurs, un axe prioritaire du projet ?*

L'A79 entre Montmarault et Digoin traverse des territoires ruraux situés loin des villes et de leur cortège de zones commerciales et d'activités banalisantes. Il apparaît au fur et à mesure des réflexions de l'Atelier des territoires que la transformation de

<sup>2</sup> Ouvrages permettant de rétablir les voies secondaires et chemins soit supérieurs soit inférieurs en fonction de la topographie.

cet axe en autoroute pourrait aussi contribuer à un développement urbain qui pourrait vite devenir anarchique notamment autour des échangeurs. L'Atelier identifie cette thématique comme un des cinq projets prioritaires.

Le deuxième élément fondamental révélé par l'observation du paysage depuis l'A79 est le manque de visibilité sur les cours d'eau et les zones humides, notamment le Val d'Allier.

L'Observatoire photographique de la RN7 financé par la DREAL Auvergne en 2007 avec l'aide de l'Observatoire photographique du Massif Central (OPTMC) est un véritable outil de suivi des changements territoriaux le long de l'axe et aussi à distance de celui-ci<sup>3</sup>. Il s'agissait d'enregistrer par la photographie les transformations du paysage induites directement ou non par la mise en œuvre

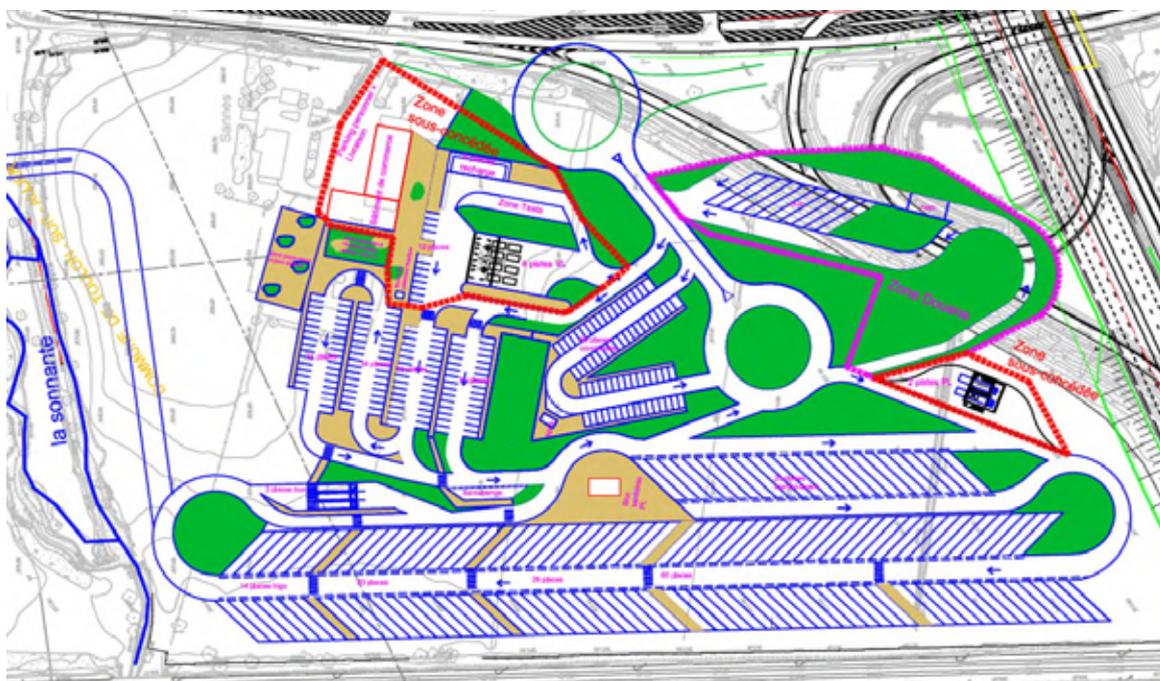
du projet routier, et notamment celles en lien avec la politique dite du « 1 % Paysage, développement et cadre de vie » et de disposer à terme d'un outil d'évaluation par le paysage de cette politique. Une nouvelle campagne photographique a été réalisée en 2019. Pas moins de 73 photographies ont été prises aux mêmes lieux et à la même époque entre février et juillet 2019. L'analyse comparative des photographies permet de matérialiser visuellement les effets du changement climatique sur les paysages compte tenu de la pénurie en eau, devenue régulière, dans ce département.

Il est envisagé d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un observatoire comparable pour l'A79. Il pourrait aussi être pertinent, dans ce cas, de cibler les cours d'eau et zones humides notamment comme enjeu d'analyse et de sensibilisation des acteurs et habitants.

3 <https://n7optmc.fr>



←  
L'aire du jardin des arbres et son arboretum accessible au public, A77  
source : <https://www.jardins-de-france.com>



←  
Projet d'aire de service à Toulon-sur-Allier, A79  
© Aliae

### Le paysage comme marqueur de qualité du projet de territoire et vecteur de développement durable

La politique 1 % a pour objectif de révéler les potentiels et les paysages des territoires traversés. Elle s'appuie sur les structures paysagères. La route bien conçue ne va pas forcément à l'encontre du paysage. Elle est dans ce cas vecteur de développement et peut scénariser des éléments visuels. Mais ce n'est pas suffisant et la qualité paysagère des territoires doit aussi être traitée dans l'épaisseur une fois sorti du fuseau. Les collectivités doivent aussi s'assurer de la cohérence des projets qu'elles portent et le 1 % doit les y aider. Elles doivent prendre la mesure de la qualité de leurs paysages et de leur patrimoine si elles souhaitent s'en servir comme outil de développement économique.

Le 1 % promeut le paysage comme un véritable outil de développement économique et touristique. Il pose la question du cadre de vie mais aussi de l'attractivité du territoire. Celle-ci ne va pas toujours dans le sens de l'amélioration du cadre de vie des habitants dans la mesure où elle peut engendrer des effets indésirables par exemple sur la cherté des logements dans le cas de sites très touristiques.

Pour ne retenir qu'un exemple, la réserve naturelle du Val d'Allier, le seul paysage naturel rencontré par l'A79, n'est que peu visible et il n'est par ailleurs pas souhaitable ni souhaité de le transformer en lieu touristique sur-fréquenté compte tenu de sa fragilité. C'est justement cette fragilité et la présence d'une faune et d'une flore exceptionnelles qui en font l'intérêt. Dans ce cas, la valorisation et la promotion de cette entité devront certainement être assurées hors site ou encadrées sur des sites dédiés et de manière limitée. Dans ce cas, le déploiement d'une action 1 % sur le Val d'Allier pourrait en toute logique concerner des actions situées relativement loin de la RCEA.



### **Le dispositif**

#### **« 1 % Paysage, développement et cadre de vie » :**

La politique 1 % est régie par l'instruction du gouvernement du 29 juillet 2016 sur le réseau routier national. Elle concerne toutes les opérations routières de l'État « en tracé neuf » de plus de 20 M€ qu'elles soient concédées ou non.

Elle consacre 1 % du montant des opérations à l'accompagnement des territoires impactés par la création d'une infrastructure nouvelle afin de valoriser leurs paysages, de concourir à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de favoriser le développement économique et touristique.

#### ***Modalités***

Le financement des actions réalisées par les collectivités est conditionné par la réalisation d'un dossier cadre qui doit être présenté et validé en comité national de gestion et de suivi du 1 % (CNGS).

Financé par l'État, il est confié à un prestataire paysagiste et est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL. Il est composé d'un diagnostic du paysage et du territoire, d'un document d'orientation et d'un programme prévisionnel d'actions et s'apparente à un Plan de paysage.

#### ***Exemples d'actions subventionnables***

- Action de protection ou d'aménagement des structures paysagères ;
- Actions de développement touristique (circuit, itinéraires, sentiers...)
- Actions sur les lignes électriques et téléphoniques (enfouissement) ;
- Actions d'aménagements paysagers des voies de circulation douces et aires de covoiturage ;
- Mesures complémentaires d'accompagnement paysagers des traverses.
- ...

#### ***Exemples d'actions non-éligibles***

- Hors aires de co-visibilité ou sans lien avec l'infrastructure ;
- Dans l'emprise routière ;
- Réponse à une exigence réglementaire ;
- Réalisation de voirie ;
- Actions événementielles.



*Système bocager complexe du Charolais à proximité de Cluny – un paysage hautement productif dans lequel la haie a cependant de moins en moins de valeur © Caudex 2020*

# Ménager les sols et les paysages dans les territoires ruraux

L'exemple de grands territoires en bord de Saône

par Clément Bollinger et Prune Schwab

## Le paysage à dominante agricole, au cœur du débat sur la transition

*Des profils paysagers distincts mais des préoccupations partagées*

Avec son format bi-sites, cet Atelier des territoires tourné sur les questions agricoles et la transition écologique présente plusieurs visages.

Le Pays de Vesoul Val de Saône (PVVS) se caractérise par un paysage mixte qui possède des qualités remarquables. Le territoire est composé à parts égales entre des massifs forestiers – couvrant les nombreuses collines – et des espaces agricoles – orientés vers la polyculture-élevage et son paysage de prairies et de haies. Le paysage est traversé par la Saône à l'ouest.

En comparaison, le territoire couvert par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne (PETR MSB) est composé de trois unités paysagères très tranchées : la plaine alluviale bordée par la Saône – son urbanisation expansive autour des grandes centralités et ses grandes cultures –, la côte viticole – ses nombreux vignobles et ses crêtes boisées – et le Charolais – paysage vallonné de prairies et de haies basses.

Malgré leurs différences de profil, ces deux territoires rencontrent souvent les mêmes dynamiques d'urbanisation et de pression sur les écosystèmes (développement important des lotissements, zones commerciales et d'activité prenant place sur des terres agricoles, disparition progressive des haies, pression climatique sur les couverts boisés...).



*Paysage mixte sous pression au nord de Vesoul – mosaïque de pâtures, grande culture fourragère, vergers, arbres isolés et reliquats de haies © Caudex 2020*



*Cohabitation vignes et nouvelles maisons individuelles avec nouveaux habitants, côte viticole mâconnaise © Caudex 2020*

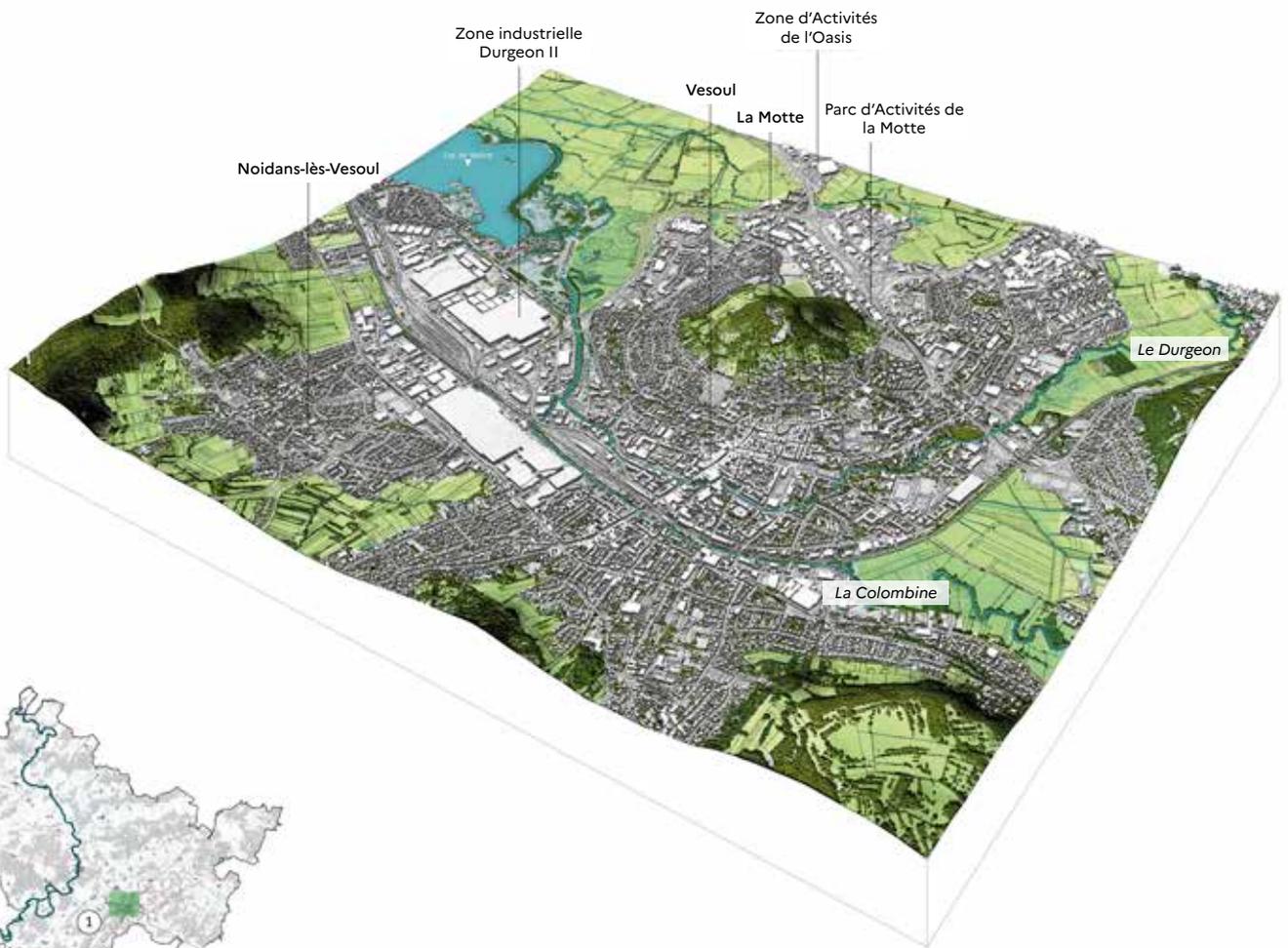
*L'évolution des pratiques,  
un enjeu pour régénérer les paysages*

Après plusieurs décennies sans ménagement pour les paysages – développement d'infrastructures routières importantes, remembrement agricole et disparition progressive des haies, expansion péri-urbaine, forêts de production mono-spécifiques peu résilientes – les consciences évoluent.

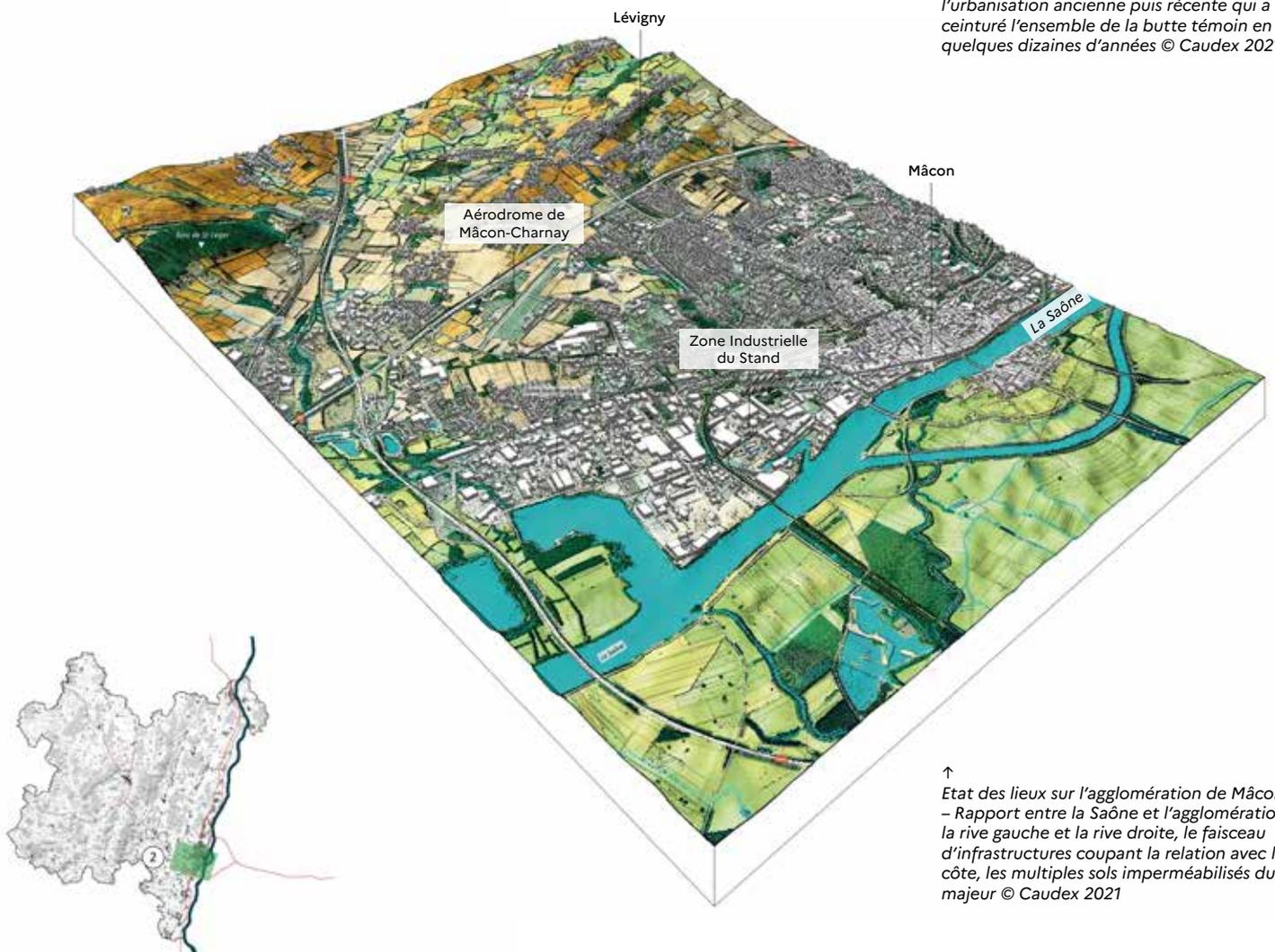
L'atelier 1 a notamment permis d'aborder avec les participants – élus et acteurs du territoire – les questions de la déconstruction et de la désimperméabilisation des paysages artificialisés (abords de rivières canalisés, parkings et voiries de zones industrielles ou d'activité en déclin...), mais aussi de la régénération et de la restauration des milieux, ou de l'évolution des modes de gestion susceptibles de modifier à terme les paysages (agroforesterie, réintroduction de l'arbre dans le paysage agricole notamment). Les échanges ont montré une vraie mise en perspective des problématiques actuelles prouvant que la transition écologique n'est pas incompatible avec les projets de développement des territoires. Dans le périmètre de l'Atelier et à plus large échelle pour la région Bourgogne-Franche-Comté, majoritairement rurale, les projets de transition sont susceptibles de concerner en grande partie les filières et les pratiques agricoles ou sylvicoles et par conséquent les paysages qu'elles ont façonnés.

*Paysages en bouleversement avec le réchauffement climatique, boisement résineux mixte sur le territoire de Vesoul : seuls les épicéas ont été touchés par les scolytes*  
© Caudex 2020  
↓





↑  
 Etat des lieux sur l'agglomération de Vesoul – Rapport entre la Motte, la rivière, la zone industrielle et son faisceau ferré, l'urbanisation ancienne puis récente qui a ceinturé l'ensemble de la butte témoin en quelques dizaines d'années © Caudex 2021



↑  
 Etat des lieux sur l'agglomération de Mâcon – Rapport entre la Saône et l'agglomération, la rive gauche et la rive droite, le faisceau d'infrastructures coupant la relation avec la côte, les multiples sols imperméabilisés du lit majeur © Caudex 2021



**Le paysage comme déclencheur  
et résultante d'un projet de transformation**

*Comment réinscrire les infrastructures dans leur environnement ?*

Qu'il s'agisse des infrastructures routières, ferrées ou hydrauliques des deux territoires, l'impact sur l'organisation spatiale, les développements urbains, et donc les paysages, est très fort et provoque de véritables coupures. Les faisceaux ferrés des agglomérations de Vesoul et de Mâcon, l'autoroute A6 et la récente A406 entre la côte viticole et la plaine alluviale des bords de Saône, la rocade de Vesoul autour de la Motte, le tout récent contournement de Port-sur-Saône, les portions de canal qui coupent les méandres de la Saône en perturbant l'organisation du lit majeur, la ligne TGV Paris-Lyon-Marseille qui tangente la ville de Cluny, sont autant de situations marquantes qui posent des questions communes dans le cadre de la démarche Atelier : comment mieux insérer ces infrastructures dans les territoires traversés, en réduire les impacts et susciter des interactions positives ? Comment reconstituer des éléments paysagers porteurs de biodiversité en s'appuyant sur les délaissés créés ? Comment redimensionner certains ouvrages dont les usages ont changé ?



*Faisceau ferré au contact des emprises Peugeot à Vesoul, espaces verts résiduels et corridors incluant des friches supports de biodiversité © Caudex 2020*

*Des projets démonstrateurs pour agir sur le paysage à toutes les échelles*

La démarche Atelier permet de travailler par une approche de projet, en s'appuyant notamment sur des sites démonstrateurs, des stratégies territoriales et des tendances qui peuvent être adoptées et pratiquées à une plus large échelle. Les projets proposés peuvent ainsi ouvrir des perspectives collectives pour participer à la transformation, à la régénération des paysages en adéquation avec les usages et les enjeux actuels, tout en mettant en avant les spécificités historiques et locales. Le projet de création d'une parcelle expérimentale de vigne agroforestière avec le lycée viticole de Davayé, initiée sur l'année 2020 grâce à la démarche Atelier en est un bon exemple. Elle a depuis suscité l'adhésion du Vinipôle et de la cave coopérative de Lugny qui souhaitent également mettre à disposition deux parcelles sur la côte viticole pour expérimenter la réintroduction de l'arbre dans les vignes. La surface d'expérimentation atteint désormais 8 ha et permet de toucher des professionnels, des élus, des enseignants, des apprenants...

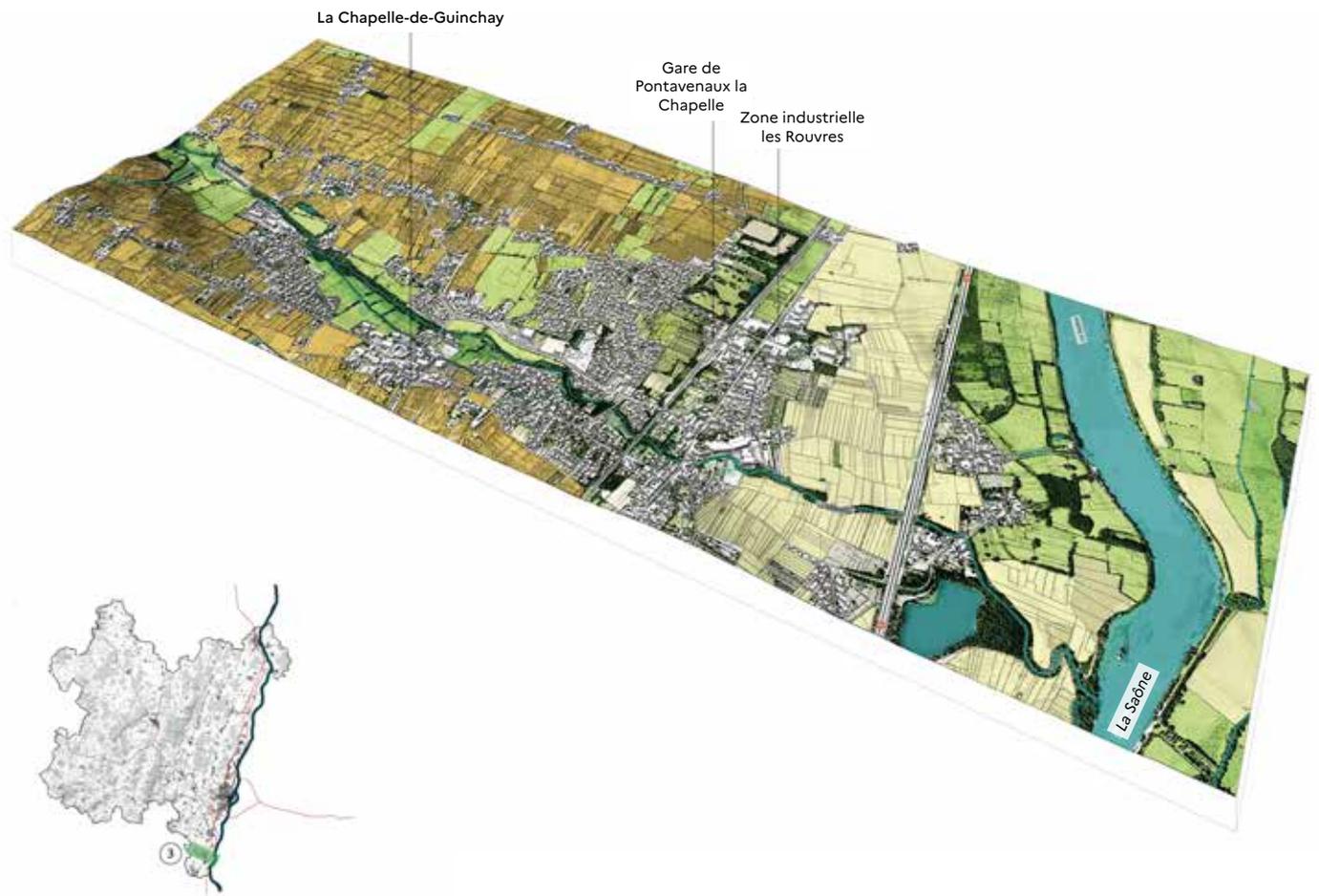
→  
Etat des lieux sur la côte viticole –  
Confrontation entre la vigne et la  
périurbanisation, disparition de l'arbre et des  
zones enherbées, ruissellement et lessivage  
des sols, faisceau d'infrastructures coupant la  
relation au lit majeur © Caudex 2021

Une organisation de l'espace agricole et forestier autour de  
l'unité villageoise de Lugny sur la côte viticole mâconnaise.  
Parcelle test du Vinipôle et de la cave coopérative de Lugny  
© Caudex 2020

↓



# VU DES TERRITOIRES



## **Le paysage comme valeur et marqueur de qualité du projet de territoire**

*Entre préservation stricte, mise en valeur et pratiques raisonnées, rechercher les dynamiques vertueuses*

Sur le territoire du PETR MSB, le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson<sup>1</sup> témoigne d'une dynamique vertueuse de ménagement de son cadre de vie qui a pu s'installer grâce à une économie agricole et un régime de protection et de labellisation qui concourent à valoriser des paysages extraordinaires. Cette dynamique s'est plus particulièrement appuyée sur la richesse économique agricole des vignobles et l'importance archéologique du site. Ce label national a permis, entre autres, de reconstruire le patrimoine des murets qui tombent en ruine et de préserver les milieux, tout en les valorisant auprès du public riverain et touristique grâce aux aménagements de découvertes et au réseau de restauration et d'hébergement qui se structure autour du site et de ses richesses.

D'une autre manière, le paysage plus « ordinaire » du Val de Saône sur le PVVS est revalorisé grâce au réseau Natura 2000 qui cherche à concilier préservation des milieux et développement économique durable pour les agriculteurs et leurs prairies de polyculture-élevage. L'artificialisation des terres par la périurbanisation, le retournement des prairies permanentes et la disparition des ripisylves et des haies font partie des impacts les plus significatifs repérés sur les paysages naturels du territoire. La qualité des milieux et les paysages naturels étant cependant la résultante des activités humaines, ils peuvent être préservés de la disparition ou de l'appauvrissement par l'application des réglementations françaises mais aussi par des pratiques et démarches de projets de territoire plus respectueuses des ressources et de l'environnement à l'initiative des acteurs locaux eux-mêmes.

*L'économie peut largement contribuer à produire et entretenir les paysages de la transition*

A l'échelle du pays ou du PETR, tout en s'inscrivant dans une dimension régionale ou bio-régionale, il est possible de réfléchir collectivement à la mise en place de jeux gagnants-gagnants entre les agriculteurs, les propriétaires forestiers et acteurs de la filière bois, les collectivités et les industriels des territoires concernés, pour construire des projets qui permettent de contribuer localement à la production de paysages de qualité répondant aux enjeux de la transition et se saisissant des leviers financiers associés (plan de relance, fonds européens pour atteindre la neutralité carbone, dispositifs de compensation agricole et environnementale notamment...).

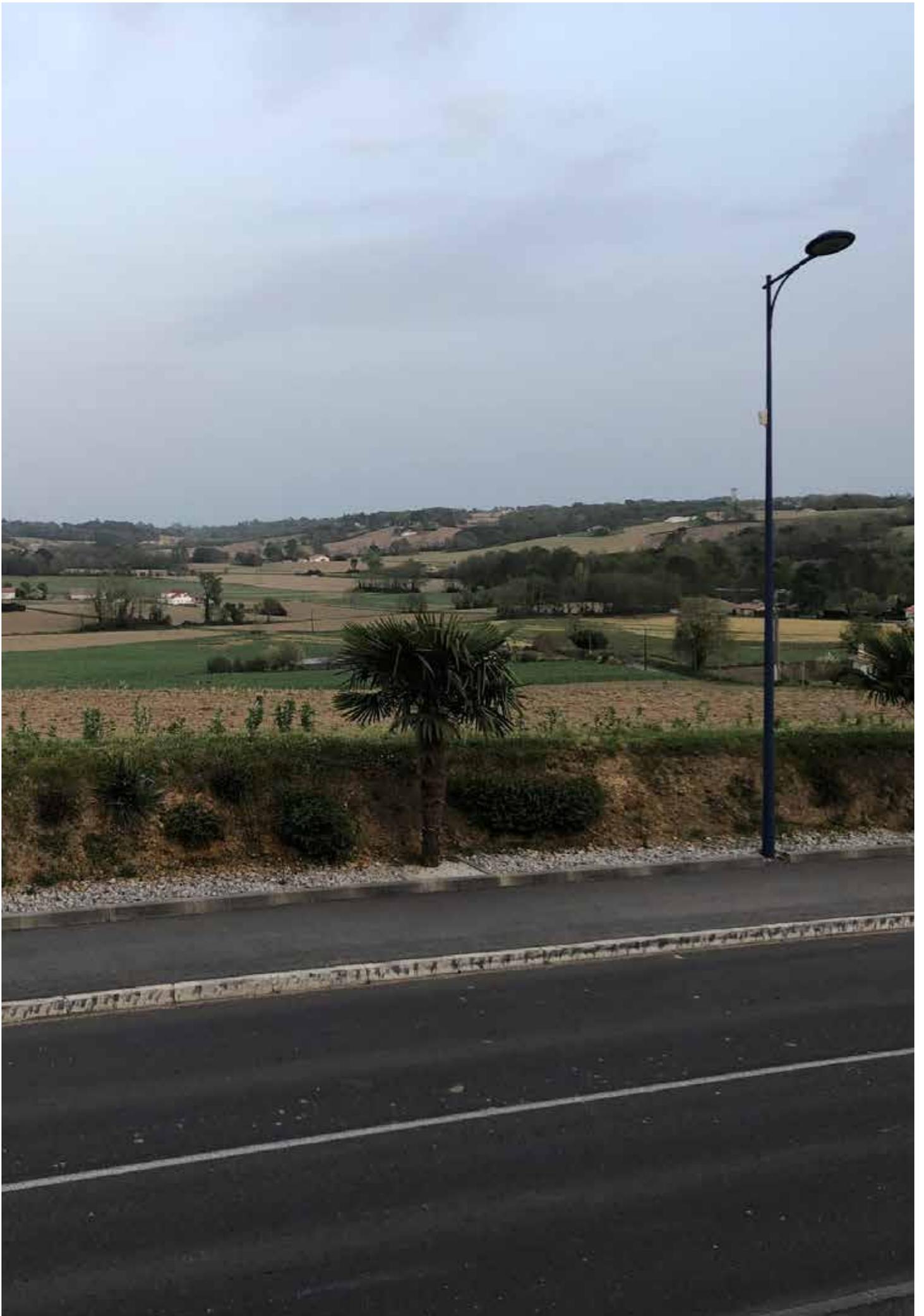
Faire émerger de nouvelles productions agricoles labellisées ou faire évoluer les labellisations existantes (il n'existe par exemple pas d'AOC sur le territoire de Vesoul, ou à l'inverse, les cahiers des charges des appellations de la côte viticole mâonnaise pourraient être réinterrogés au regard du réchauffement climatique...), démultiplier les réseaux d'alimentation de proximité en s'appuyant sur les entreprises et les industriels (comme Peugeot ou RFF à Vesoul), construire des projets de replantation et de régénération des couverts arborés et des haies sur les domaines publics et privés, sont autant de pistes de réflexions engagées dans le cadre de la démarche Atelier.

Les processus d'aménagement peuvent ainsi être revisités. Plutôt que de passer systématiquement par les procédures habituelles de mise en œuvre des projets (appels d'offres suivis d'études de maîtrise d'œuvre et procédures de marchés de travaux – souvent longues et coûteuses – qui doivent rester ciblées sur des opérations phares et complexes), l'Atelier nous porte à réfléchir à des solutions alternatives qui mettent en avant la capacité de participation collective et structurée des agriculteurs et des forestiers auprès des collectivités ou des acteurs privés pour agir sur les paysages à travers la gestion au quotidien, l'économie des moyens et l'implication directe des acteurs locaux.

<sup>1</sup> <http://rochedesolutre.com>



↑  
*Ruralité et transition écologique à Augicourt : des espaces publics perméables et supports de biodiversité au cœur des unités villageoises – un dispositif déjà en place par absence d'entretien et de gestion et un véritable atout pour l'avenir*  
© Caudex 2020



# Des éco-paysages pour appréhender la nature comme les usages et construire des territoires résilients

Le cas du sud des Landes

par Marine Linglart

## Des éco-paysages pour une mobilité réinventée

Espace d'arrière-pays, au regard de la façade littorale atlantique entre Bayonne et Mimizan, le territoire des Communautés de communes de MACS (Maremne Adour Côte-Sud) et du pays d'Orthes et Arrigans s'appuie sur un réseau routier structurant et un réseau routier secondaire fin pour connecter entre eux les différents pôles (Bayonne, Cap Breton, Soorts-Hossegor, Seignosse, Dax...) et assurer son accessibilité et les conditions de son développement socio-économique. Ces routes se diffusent dans un ensemble de paysages contrastés : espaces dunaires, puis boisements résineux dominant en bordure littorale et se développant au Nord de la vallée de l'Adour, prairies et terres cultivées plus nombreuses au Sud. Cette vallée fluviale et encore plus la RD810 et la RD824 doublée par l'autoroute A63 marquent un fort contraste entre des paysages forestiers et agricoles, fermés ou plus ouverts. Le réseau routier se présente sous forme d'un maillage plus important au sud, coupant et recoupant les nombreuses vallées.

C'est aussi dans la partie sud que sont recensés les espaces naturels d'intérêt écologique avec les sites Natura 2000 (Directive Habitat et Oiseaux des sites « Barthes de l'Adour »), complétés par les ZNIEFF couvrant la vallée et ses affluents.

Les barthes de l'Adour – nom de la vallée alluviale entre Dax et Bayonne – sont des terres qui ont été asséchées ou conquises sur l'eau à partir du 17<sup>ème</sup> siècle, par la canalisation de l'Adour, avec des digues et des ouvrages hydrauliques importants. Restant des milieux prairiaux, ces terres irriguées la majorité de l'année ont changé de statut d'usage – celui-ci est devenu très intensif – et continuent à subir un assèchement accru. Effet climatique et actions anthropiques directes se conjuguant, le résultat est immédiatement lisible sur le paysage dès le début d'été, avec des étendues jaunies et des fenaisons précoces.



Route des Barthes - Sainte-Marie-de-Gosse - source : Google Street View



RD33 à Pey - source : Google Street View



Fin de la piste cyclable - Route de Tyrosse à Angresse - source : Google Street View

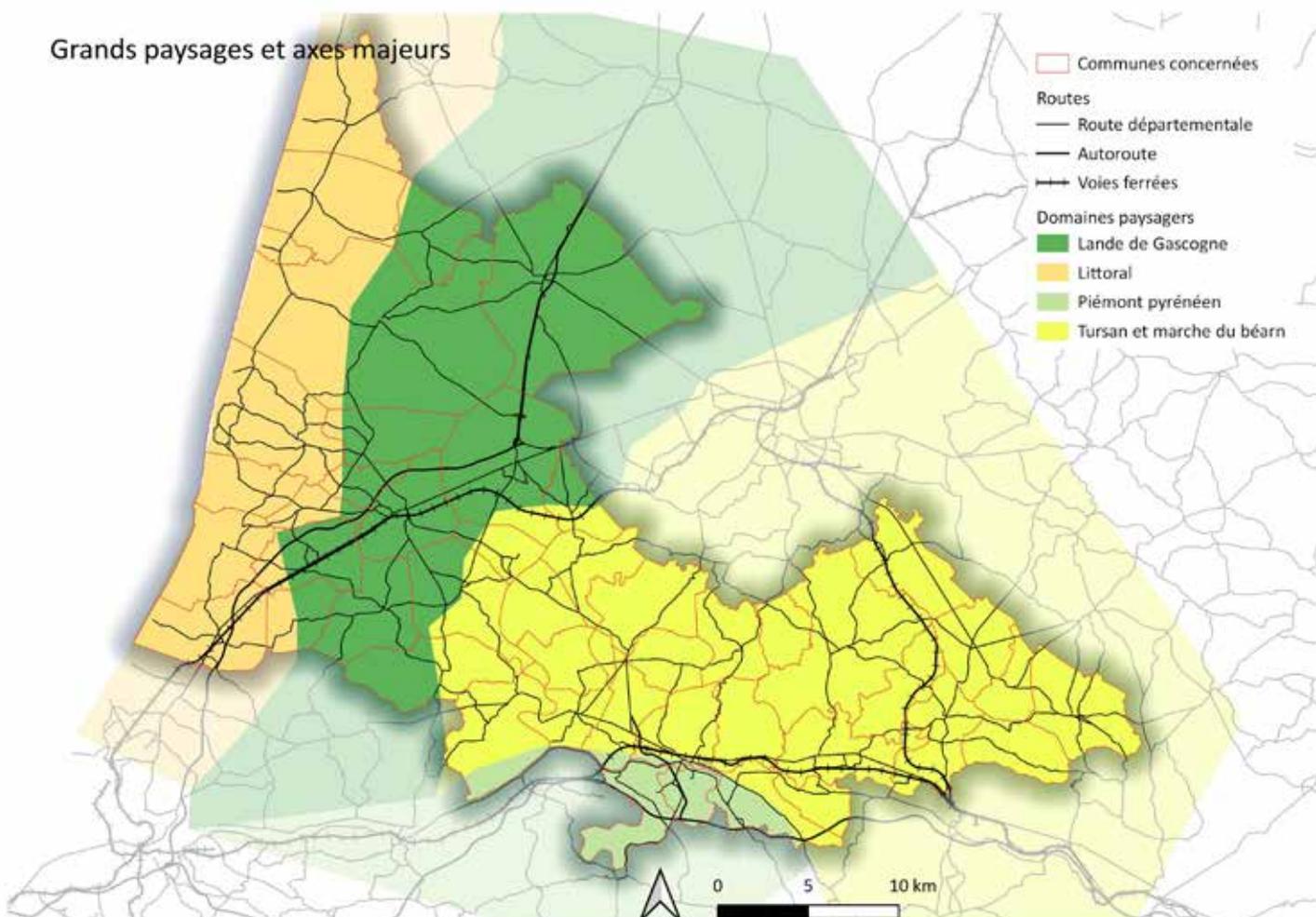
Dans le secteur des gaves et des vallées aussi à fond plat du plateau de Tursan, les cours ont des vallées souvent dissymétriques dont la face douce est perturbée par les activités et voies. L'expansion des eaux est réduite et le paysage entravé, ne laissant plus de lisibilité entre espaces ouverts et fermés.

Les routes et les voies ferrées empruntent historiquement les structures géomorphologiques du territoire (les vallées, les rebords de plateau, etc.) tout en constituant dans certains cas des ruptures écologiques marquées. Ces flux (énergie, transport, communication, déchets) sont d'une importance vitale dans la vie quotidienne et économique de ces territoires d'arrière-pays mais aussi pour les territoires voisins et plus lointains dont l'approvisionnement dépend. L'organisation et le fonctionnement de ces territoires entièrement sous l'emprise du pétrole constituent des facteurs de vulnérabilité face à une crise majeure, et ce d'autant plus que ces réseaux sont relativement intégrés ou absorbés par l'organisation fonctionnelle du territoire. On observe ici clairement les marques de l'ère de l'anthropocène comme l'écrivait Buffon dans *Les Époques de la Nature* en 1778 : « La face entière de la Terre porte aujourd'hui l'empreinte de la puissance de l'homme » et nous devons trouver une nouvelle politique de la terre. Dans le cadre de l'Atelier, il est prévu d'interro-

ger d'une part l'aptitude de ce territoire à voir muter ses modèles de gestion des terres alluviales qui impactent significativement les paysages à plus ou moins grande portée, et d'autre part ses raisons et modèles de déplacement sur les tracés existants en adoptant une posture de résilience active.

Nous proposons la notion d'« éco-paysages », pour définir une unité de territoire composée par la géographie (topographie, sous-sols, sols...) et l'écosystème naturel présent plus ou moins organisé et transformé par les actions humaines passées et actuelles. Cette notion permet une catégorisation de l'espace, ne rendant qu'imparfaitement compte de la complexité des lieux, mais proposant une approche pluridisciplinaire, indispensable pour se projeter en prenant en compte les effets du climat à 2050 et à des horizons plus lointains.

En effet, les effets à venir étant inéluctables, on cherchera à identifier des leviers pour les réduire, en agissant sur les déplacements et sur la gestion des éco-paysages.



**La résilience sur un territoire relativement peu exposé aux risques majeurs**

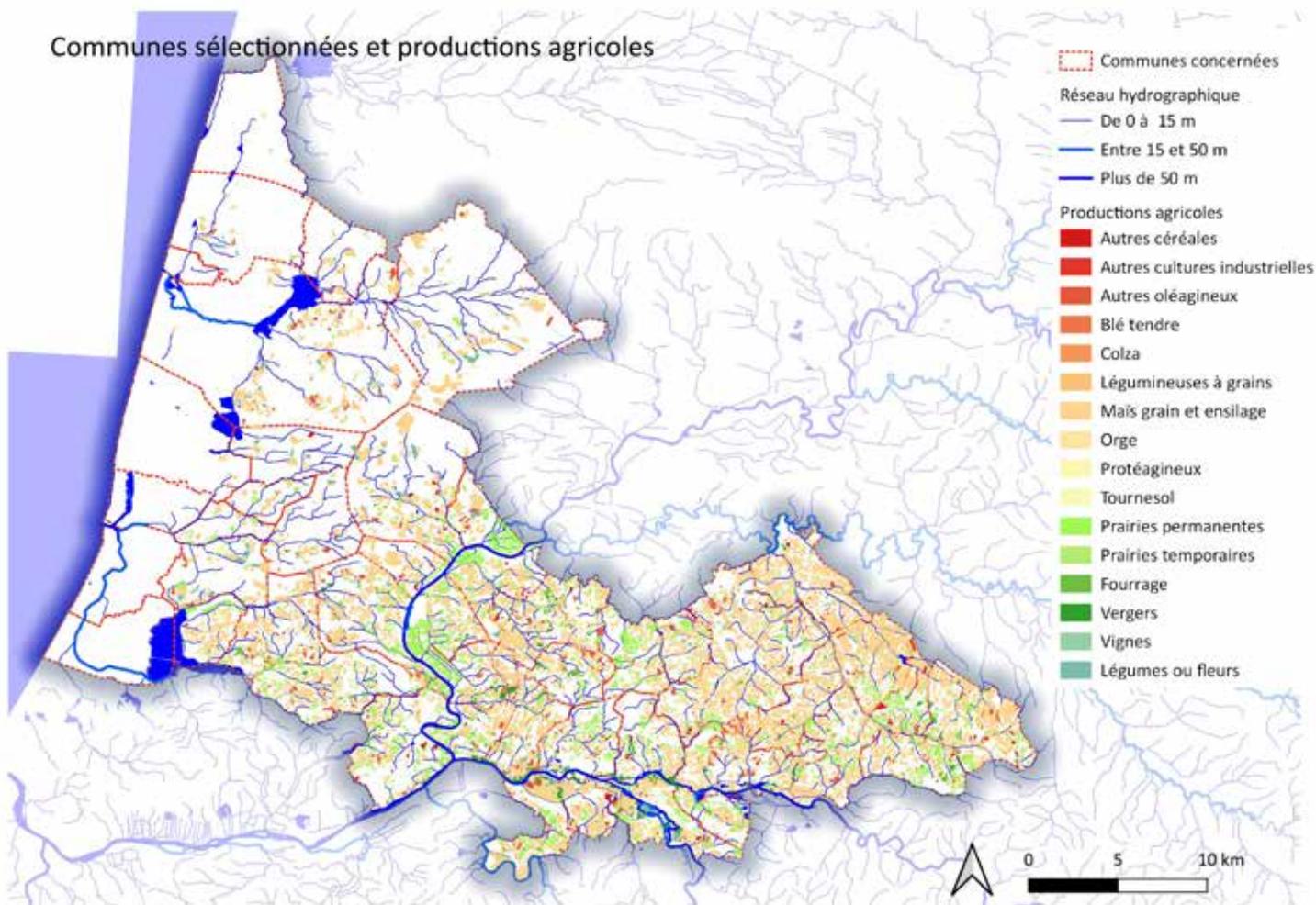
Le territoire de l'Atelier, notamment dans la vallée de l'Adour et jusqu'au Labourd (très lié à la côte urbanisée), est peu soumis aux risques naturels majeurs. Les vulnérabilités restent limitées avec peu de zones à risque d'inondation. Celles-ci, contrôlées et gérées depuis longtemps dans la vallée de l'Adour, sont exemptes d'enjeux urbains. De la même manière, il y a peu de zones exposées au risque d'incendie malgré une forte présence de la forêt dominée par des pins. Du fait des faibles densités de population (moins de 110 hab/km<sup>2</sup>), le risque de pandémie y est plus réduit que dans les zones denses...

On peut pourtant identifier la présence de situations de fragilité liées à l'hyper-dépendance à l'automobile qui créent des vulnérabilités à court terme (isolement des personnes non motorisées notamment des aînés ou des plus précaires) et des risques à moyen-long termes induits par la raréfaction et le renchérissement prévisibles des énergies carbonées. La vulnérabilité du territoire s'observe aussi avec la dégradation progressive de la mosaïque de milieux de la vallée qui abrite une faune et une flore remarquables typiques des zones humides. Entre les barthes hautes qui s'assèchent vite et les barthes basses alimentées par les eaux

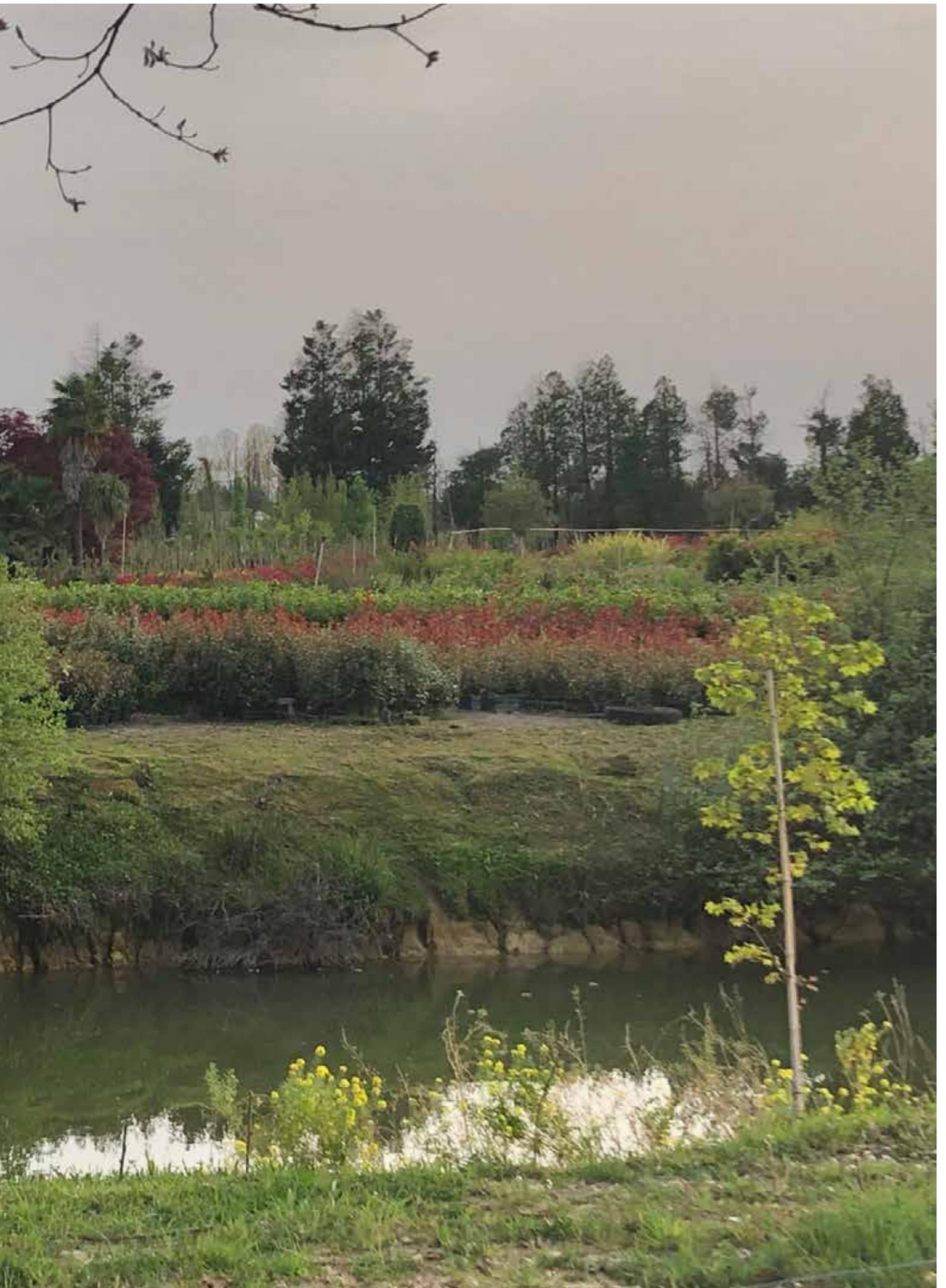
de ruissellement des coteaux, les remontées de la nappe alluviale, le débordement des canaux, le débordement de l'Adour ou du Luy, les effets climatiques vont tendre à aggraver les situations localement à risque. L'étude des éco-paysages montre une certaine uniformisation et banalisation par des pratiques agricoles assez intensives et par endroit une urbanisation dans les lits des vallées. Aussi, les variations des niveaux d'eau liées au phénomène de marées ressenties jusqu'à la confluence du Luy s'accroissent avec le changement climatique. Les vallées des gaves et de leurs affluents, du fait de leur artificialisation et des pratiques agricoles ne disposent plus de zones d'expansion suffisamment libres et perméables.

La biodiversité est de plus en plus sous pression. La gestion intensive des espaces agricoles se traduit par un accroissement des prairies artificielles (même si la polyculture-élevage domine encore). Les espaces naturels, quant à eux, tendent à se dégrader entre autres en raison de la régression de la tradition de gestion des bois de bord d'eau, une faible place laissée aux lisières et écotones eau/prairies/cultures/boisement. Ces pratiques entraînent une simplification des paysages et risquent d'accroître les effets du changement climatique.

Communes sélectionnées et productions agricoles



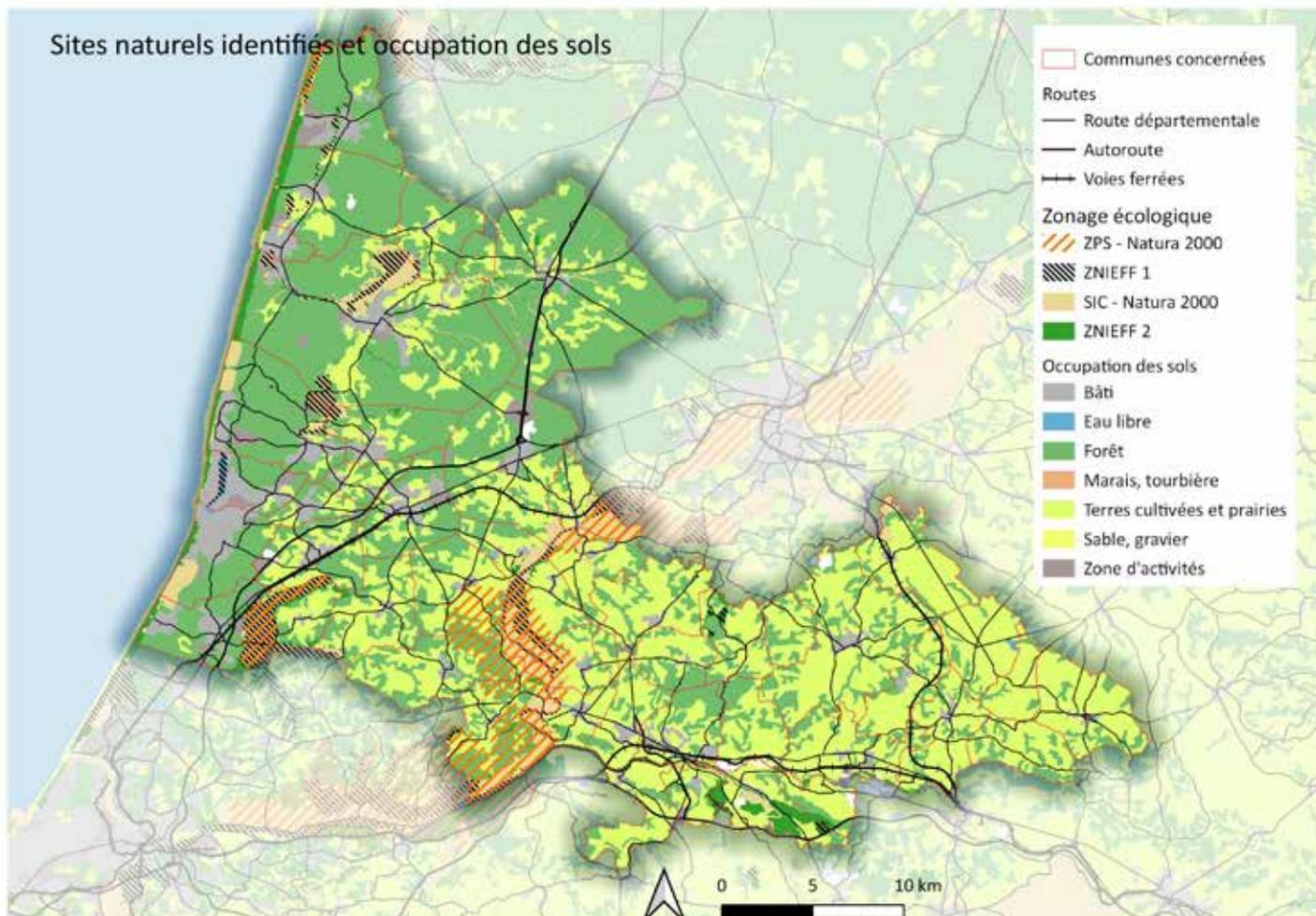




Face à ces enjeux, il est impératif de trouver des solutions pour améliorer la résilience des éco-paysages mais aussi produire des aménagements et infrastructures de transports plus respectueux des territoires et même contribuant à leur valorisation : en offrant la place aux différents modes (voitures, vélos, parkings relais, navettes dédiées...) sur des axes qui devront s'adapter pour rendre possible leur cohabitation ; et, parallèlement, en favorisant la biodiversité et l'évolution des pratiques agricoles. Ces deux angles d'analyse se croisent dans le projet de construction d'un territoire des distances raccourcies : pour les déplacements, avec des aménagements désimpermeabilisés et confortables, sécurisés et suffisamment ombragés avec des plantations bien intégrées à l'écosystème local ; ainsi que pour les productions vivrières et arboricoles locales (circuits courts) bénéficiant des services écosystémiques apportés par la nature (meilleure pollinisation, disponibilité des eaux pluviales, limitation des ruissellements, etc.). La réflexion sur les éco-paysages pourra aussi conduire à étudier l'intérêt de réaffecter certains itinéraires routiers au profit des modes actifs, sur des parcours adaptés aux besoins de la population résidente ou, le cas échéant, des touristes. Ce changement d'usage constituerait aussi un moyen de retrouver une nature plus sereine (limitation des coupures des trames écologiques

et des végétaux moins sous pression de l'entretien routier notamment).

Les éco-paysages ne représentent bien évidemment qu'une approche partielle des enjeux du territoire, même s'ils impliquent une part importante de sa dynamique économique, touristique et sociale. Un paysage résilient serait ici celui qui absorberait mieux les changements grâce à une stratégie de développement qualitatif en termes d'économie comme de cadre de vie fondée sur une approche systémique. À titre d'exemple, l'accès à la réserve naturelle du Marais d'Orx à partir de la gare de Bayonne pourrait être reconsidéré pour trouver un itinéraire direct et simple par le train et une véloroute sur des chemins existants de la plaine. Un aménagement similaire avec des replantations d'arbres pourrait être imaginé sur le chemin de halage de l'Adour.



## Faire émerger un nouveau paysage à vivre en territoire rural

L'exercice qui va être mené dans le cadre de l'Atelier et enrichi de l'expertise des acteurs locaux vise à placer l'éco-paysage au cœur de la réflexion pour apprendre à regarder la nature, les espaces et les usages selon une approche intégrée afin de faire évoluer les choix et modes d'aménagement de ce territoire majoritairement rural.

Nous savons que la résilience ne se décrète pas, qu'elle peut s'inscrire dans une approche de l'espace high-tech à la Vincent Callebaut<sup>1</sup> ou inspirée des « *smart cities* » ou de manière plus adaptée du « *smart rural* »<sup>2</sup>. Être « *smart* », ce n'est pas une simple expression de marketing territorial, c'est se poser une série de questions sur l'avenir du territoire, ses conditions d'existence et de développement, sur les moyens de fonctionner mieux et collectivement demain. Les outils technologiques peuvent être mobilisés dans la conception d'un territoire à travers des simulations numériques visant à comprendre les impacts prévisibles sur l'environnement, les paysages ou l'agriculture et les risques associés. Mieux appréhender les éco-paysages pour mieux les aménager, par exemple dans la traversée de chacun des barthes ou des boisements, pour respecter les écoulements ou les lisières. Le *smart* offre aussi toute une gamme de solutions pour rendre efficaces les trajets et les modes de transport particulièrement importants, par exemple, pour tous les enfants et adolescents qui se rendent au collège ou au lycée, par des cars mais aussi dans la voiture de leurs parents.

Le *smart* peut être une composante de la résilience porteuse de valeurs positives (anticipation, adaptation, partage, transversalité, innovation, compétitivité...) propres à susciter l'adhésion des acteurs du territoire. Cette stratégie de mise en mouvement du territoire nécessite une implication forte et quotidienne des acteurs locaux ainsi qu'une mutualisation des métiers pour mettre en commun des valeurs, des ressources et des moyens. Le *smart* est souvent initié d'en haut du fait de l'apport d'ingénierie ou des financements spécifiques qu'il peut mobiliser (programmes du Réseau rural français par exemple) mais doit avant tout s'appuyer sur des projets concrets locaux, que l'Atelier des territoires doit aider à faire émerger.

La qualité des lieux de vie de l'arrière-pays landais n'a rien à envier au littoral, il présente même des composantes, des connexions, des réseaux, des ressources qui peuvent construire des trajectoires spécifiques de développement intelligent. À ce titre, la création d'un centre de télétravail

multigénérationnel, positionné proche d'un espace de covoiturage, sur une véloroute rurale et en connexion avec des lieux de distribution et de vente de produits locaux peut-elle avoir du sens ? L'hypothèse, assez générique à ce stade, méritera d'être testée avec les acteurs locaux et adaptée le cas échéant dans le cadre de l'Atelier. Le numérique est clairement une ressource pour aider à structurer ces projets émergents sur le territoire et leur donner une viabilité économique, que l'on pense à la promotion des productions locales ou à la valorisation des espaces naturels à des fins récréatives ou touristiques.

La capacité du système éco-paysager des territoires ruraux landais à se régénérer sur un temps plus ou moins long par le développement de synergies entre paysages, nature, agriculture mérite d'être soutenu, autant que sa capacité à apprendre, s'adapter et s'auto-organiser notamment par des *smart technologies*.

Sous l'angle écologique, nous proposons d'établir un dialogue constructif entre les différents acteurs du monde agricole, de la gestion des espaces forestiers et prairiaux et des réseaux de distributeurs et consommateurs locaux pour maintenir, voire favoriser la qualité des paysages de vallée.



© D&A, Urban Eco SCOP



© D&A, Urban Eco SCOP

<sup>1</sup> Par exemple dans la conférence «Construisons le futur». Inov'dia. La Roche-sur-Yon, 2020. Qui dit quoi ?

<sup>2</sup> Ruralité - Environnement - Développement, 2014.



# De l'invisible au sensible : comment le grand paysage peut-il irriguer le projet d'un territoire aux franges d'une métropole ?

Le quadrant Sud-Ouest nantais

par Sylvanie Grée

Deux réserves naturelles d'exception, jouxtant un aéroport en réaménagement, le tout dans un territoire sous pression de la métropole nantaise. Telle est la description succincte que l'on pouvait faire de ce territoire il y a peu de temps encore.

Les controverses autour de l'avenir de l'aéroport de Nantes ont en effet cristallisé les débats, faisant quelque peu oublier cet immense lac de plaine qu'est le lac de Grand Lieu.

Ce territoire est un archétype, malgré lui, des enjeux de transition écologique. Le lac est, quant à lui, un marqueur de l'urgence qu'il y a à réinterroger nos activités périurbaines.



© Particules



© Particules



*Vue depuis le clocher de Saint-Lumine-de-Coutais © Particules*



*Horizon et étendue d'eau © D'Ici Là*

## Les paradoxes territoriaux

### *Un paysage d'exception*

En tant que lieu d'exception, le lac ne s'offre pas au regard facilement. Le connaître demande des efforts certains : quelques points de vue, accessibles en visite restreinte, en se faufilant dans la toiture du clocher de Saint-Lumine-de-Coutais, ou encore depuis la terrasse de la maison Guerlain.

Mais quand il se laisse voir, le paysage est captivant.

Captivant par son étendue, près de 6 000 ha d'étendue d'eau basse, accompagnée de végétation rivulaire, laissant une ligne d'horizon se découper délicatement.

Captivant par son caractère vivant, cette transformation de l'étendue d'eau, entre le lac d'été et le lac d'hiver, en faisant un paysage en mouvement, redonnant à voir le bassin versant de la Logne, de la Boulogne et de l'Ognon dans toutes ses ramifications.

Captivant également car cette ligne d'horizon, se laisse ponctuer par quelques clochers et seules la tour de Bretagne et la Cité radieuse nous rappellent visuellement la proximité de la métropole.

Tout cet espace est en fait une immense berge, traduisant les différents milieux naturels pouvant s'y développer avec les différents niveaux d'eau, quelques courants, et des milliers d'hectares de ciel se reflétant dans l'eau.

Les migrateurs ne s'y trompent pas, cette étendue est leur repère, faisant de ce lieu une réserve ornithologique d'exception.

« Le lac n'est pas facilement accessible, c'est difficile de le connaître vraiment. Beaucoup de gens le connaissent peu d'ailleurs. C'est un endroit un peu mystérieux même pour les gens du coin. Là où je l'ai vu le mieux, c'est en avion. On n'en a pas une vue globale, on ne l'appréhende pas vraiment. »

« La mairie de Saint-Léger est un ancien moulin. Quand on y monte en hiver, on voit bien l'étendue du lac. C'est un patrimoine hyper fort et hyper riche mais le citoyen lambda ne le fréquente pas. Il y a un côté frustrant au lac, on laisse faire les professionnels, mais on ne peut pas y aller. En même temps, il faut le préserver. »

« La première frustration c'est : venez voir le lac de Grand Lieu, mais vous ne pourrez pas aller sur le lac. »

« Grand Lieu c'est le plus grand lac de plaine d'Europe et aussi la plus grande réserve d'oiseaux. En Camargue on le voit, ici on ne le voit pas, c'est comme si ça n'existait pas. »



↑  
Le village de Passay (commune de La Chevrolière), tradition de  
chasse et de pêche et désormais observation ornithologique  
dans la réserve régionale © Artaud-Nozais

*Un paysage emblématique non vécu*

Le Lac ne se vit pas au quotidien, ne se voit pas au quotidien.

Ce qui constitue les paysages du quotidien, ceux visibles depuis les routes, les trains, ce sont les paysages à dominante périurbaine, voire industrielle au nord du lac, se transformant vers le sud en des paysages plus ruraux, agricoles sous toutes leurs formes.

Ces paysages habités, travaillés, cultivés ont des identités moins lisibles, et sont soumis à l'épreuve de la pression métropolitaine. Les nouveaux quartiers, nouveaux équipements, nouvelles industries sont le reflet de la banalisation des écritures des périphéries.

Le manque de connaissance des habitants sur ce lieu est le fruit de cette imperceptibilité. Il a pour conséquence l'incompréhension du rôle de ce lieu dans le territoire, de l'enjeu de l'écosystème, et peut-être surtout de l'enjeu de préservation des ressources qu'il constitue.

*Des réserves naturelles... en danger*

La présence de deux réserves naturelles, le syndicat des eaux, les techniciens protégeant un trésor invisible, etc., laissent à penser que la protection du lac est sûre et efficace.

Or le lac va mal, les tensions autour de l'eau sont grandissantes. Et les tensions existantes seront amplifiées par le changement climatique.

Tout d'abord, la qualité de l'eau est préoccupante : les polluants proviennent de l'ensemble du bassin versant et se concentrent dans le lac qui se comporte comme un réceptacle. Pollutions d'origine agricole et urbaine. Les conséquences sur les milieux ne sont pas neutres. Ils s'uniformisent, les plantes et espèces invasives prolifèrent. Des températures de l'eau allant jusqu'à 34°C ont été relevées en 2019.

Les tensions autour de la quantité d'eau sont également grandissantes. La part des besoins pour une agriculture maraîchère intensive en intrants fortement développée n'y est pas neutre dans un contexte de réflexion sur l'enjeu alimentaire de la métropole, sur la trajectoire de cette activité avec des pratiques fortement consommatrices d'eau, et un lac aujourd'hui régulé pour qu'il puisse conserver 70 petits centimètres d'eau<sup>1</sup>.

Les projets et scénarios sur le lac ont été nombreux : assèchement, mise en culture, etc.

Cependant, d'une gestion complexe, nous sommes désormais passés à une situation de crise permanente ou du moins périodique. Avec une tension très forte sur la qualité et la quantité d'eau depuis 2019, où le département de la Loire-Atlantique a connu

<sup>1</sup> Site de la Société nationale de protection de la nature : <https://www.snpn.com/reservedulacdegrandlieu/reglementation>

une situation hydrologique historiquement inédite concomitante à une crise majeure d'alimentation en eau potable pour l'agglomération nantaise. En 2021, le préfet a pris le premier arrêté sécheresse dès avril. Paradoxe supplémentaire, cette étendue d'eau, si proche de l'océan, en manque cruellement. Ce manque va s'accroître d'année en année, et le niveau de l'eau du lac ne sera que plus bas.

*Un territoire très agricole, mais du maraîchage industriel*

Ce territoire est le point de cristallisation de nombreux paradoxes sur les modes d'agriculture. Il apparaît comme un territoire très agricole, avec une diversité en maraîchage importante et de l'élevage. Cependant, les pratiques qui se développent sont de plus en plus industrielles et intensives, avec des terres imperméabilisées au profit d'une urbanisation croissante, sous l'effet de l'attraction des portes de Nantes et de l'aéroport.

L'agriculture en pleine terre est consommatrice d'eau, et tous ses intrants et polluants se retrouvent *in fine* dans le lac. L'agriculture intensive sous serre, pour les constructions les plus récentes, est plus économe en eau et ses intrants en circuits fermés ne se retrouvent pas dans le lac. Mais cette forme de culture chauffée et éclairée est très énergivore, a un impact paysager indéniable et artificialise les terres. L'élevage, qui a su s'adapter aux prairies humides et valoriser le bocage, est lui en net recul.

Comment trouver l'équilibre entre des pratiques plus environnementales mais impactantes sur les paysages (serres) et des pratiques plus protectrices des paysages ? Comment tirer parti de la proximité de la métropole pour proposer une agriculture périurbaine écologique et qualitative ? Ce sont des questions que pose ce territoire.

*La juxtaposition lac et aéroport se maintient aujourd'hui*

Alors que cette juxtaposition pourrait sembler contradictoire, les principaux défenseurs du lac n'y voient pas pour le moment, dans sa configuration actuelle, de conflit majeur. Les mutations agricoles à l'œuvre sont beaucoup plus marquantes pour le paysage et la santé du lac. Les élus ont partagé leur sentiment d'impuissance face à cet état de fait.

Le bruit généré par les avions n'est cependant pas anodin, et parcourir ou habiter les abords du lac suppose de faire avec un paysage sonore fortement marqué par le trafic aérien, qui rappelle la proximité immédiate de la ville, et s'ajoute à un trafic routier de transit important<sup>2</sup>. Des dispositions sont prises pour réduire cet impact (modification des zones de bruit inscrites dans le Plan d'exposition au bruit, mise en place d'un droit de délaissement, etc.).

<sup>2</sup> Une pièce sonore est à l'écoute sur la plateforme de la démarche. Elle est issue des marches exploratoires menées dans le cadre de l'Atelier des territoires. #13 – pièce sonore (a-d-t-44.fr)



Marche exploratoire dans les marges de l'aéroport Nantes Atlantique, 20 mars 2021 © Particules

## A Grand Lieu, le paysage peut-il être un élément de projet territorial ?

*Une esquisse de projet à mettre en discussion avec les acteurs locaux*

Le paysage des rives, de ces micros-coteaux très délicats, est indissociable de ce qui fait du lac un paysage d'exception. Nous avons la conviction que la préservation des paysages et une grande vigilance sur les risques de banalisation doivent être au cœur des réflexions du projet territorial. À partir de ceci, quatre axes semblent se dessiner :

1. Élargir la notion de protection, non plus à la surface d'eau mais en protégeant une ligne d'horizon d'exception : près de 70 km de micro-coteaux, où seuls quelques clochers, la Cité radieuse et la tour de Bretagne émergent. C'est préserver le *genius loci*, la magie d'un paysage qui nous transporte dans un « ailleurs », en connexion avec les envies et besoins de nature sous une forme brute.

2. En faisant de cet horizon protégé, non pas une vue de carte postale sans usage, mais bien des paysages actifs, cultivés, avec pâturages, vignes et boisements. Nous avons collectivement besoin d'espaces pensés avec les services rendus par la nature. Produire des légumes proches des métropoles, c'est être résilient, proposer des lieux de nature accessibles à vélo, c'est mettre en avant un tourisme respectueux de l'environnement, penser micro-centralités, réinventer le périurbain, c'est tendre vers les enjeux de préservation des ressources que nous devons collectivement mettre en œuvre.

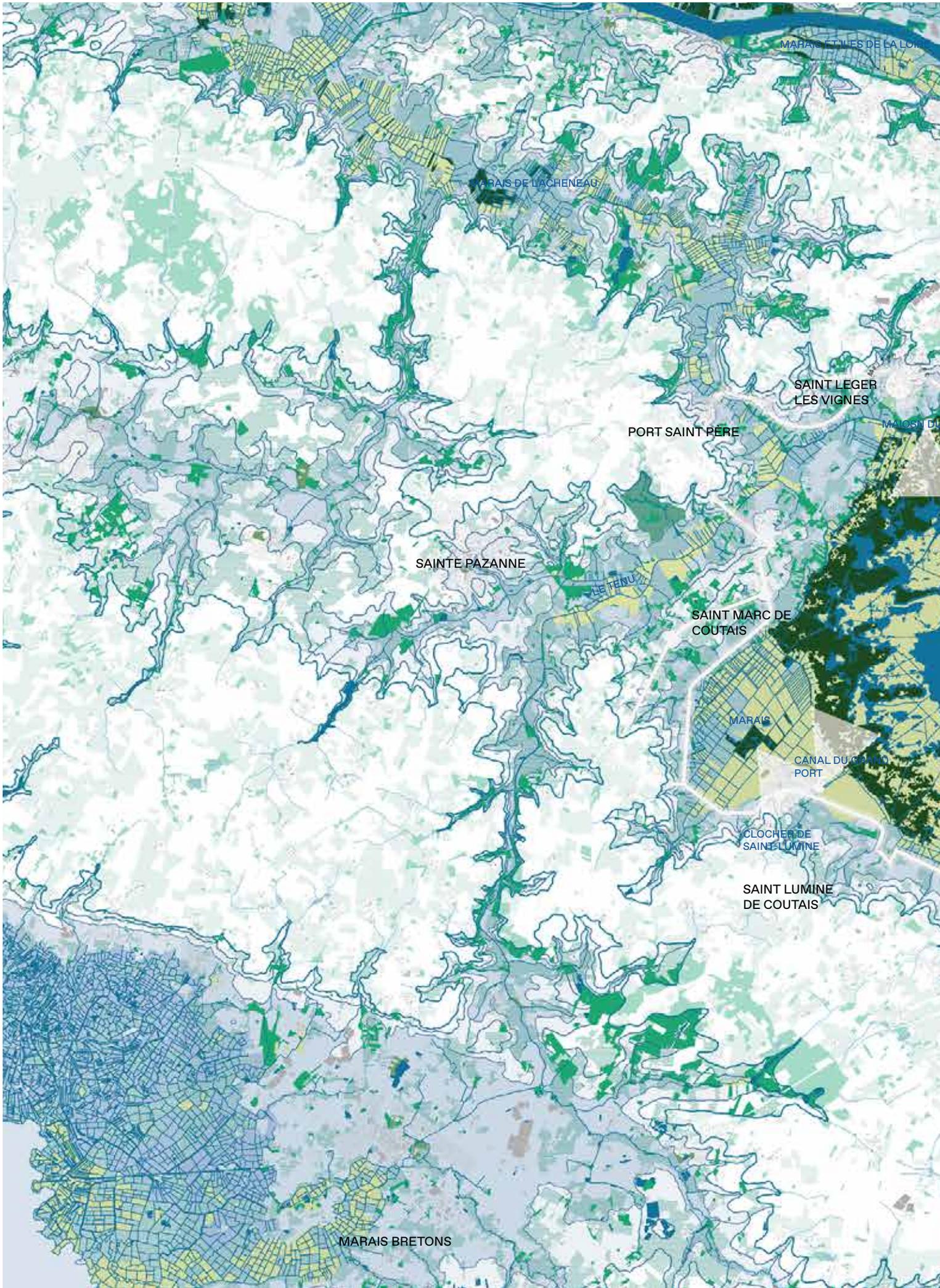
3. En révélant ce paysage pour qu'il soit compris, respecté, préservé. Donner à voir, ce n'est pas forcément donner accès, mais c'est permettre de partager l'imaginaire et la délicatesse de cet espace monumental. C'est également permettre de sensibiliser aux menaces qui pèsent et qui engagent la santé de tous.

4. En mettant les enjeux de l'eau, comme socle du paysage mais également comme enjeu de santé au cœur du débat public. Ces débats existent autour des ondes, des polluants. Les inquiétudes sur les enjeux de santé sont fortes, nécessitant que la préservation de paysages et par là-même celle de la santé fasse l'objet d'éléments partagés quotidiennement.

« Votre défi c'est d'imaginer un territoire qui vit avec un cœur qui est un espace non construit, un espace naturel majeur, mais qui est inaccessible. C'est assez stimulant. »

« Sur ce territoire, on a la chance inouïe de vivre là où l'on part en vacances. »

« Le meilleur moyen pour gérer les zones humides, c'est de passer par le bovin pour préserver un paysage ouvert. La question, c'est "Qu'est-ce que veulent les élus comme paysage ?" »



MARAIS ET LIES DE LA LOIRE

MARAIS DE L'ACHENEAU

SAINT LEGER  
LES VIGNES

PORT SAINT PÈRE

SAINTE PAZANNE

LE TENU

SAINT MARC DE  
COUTAIS

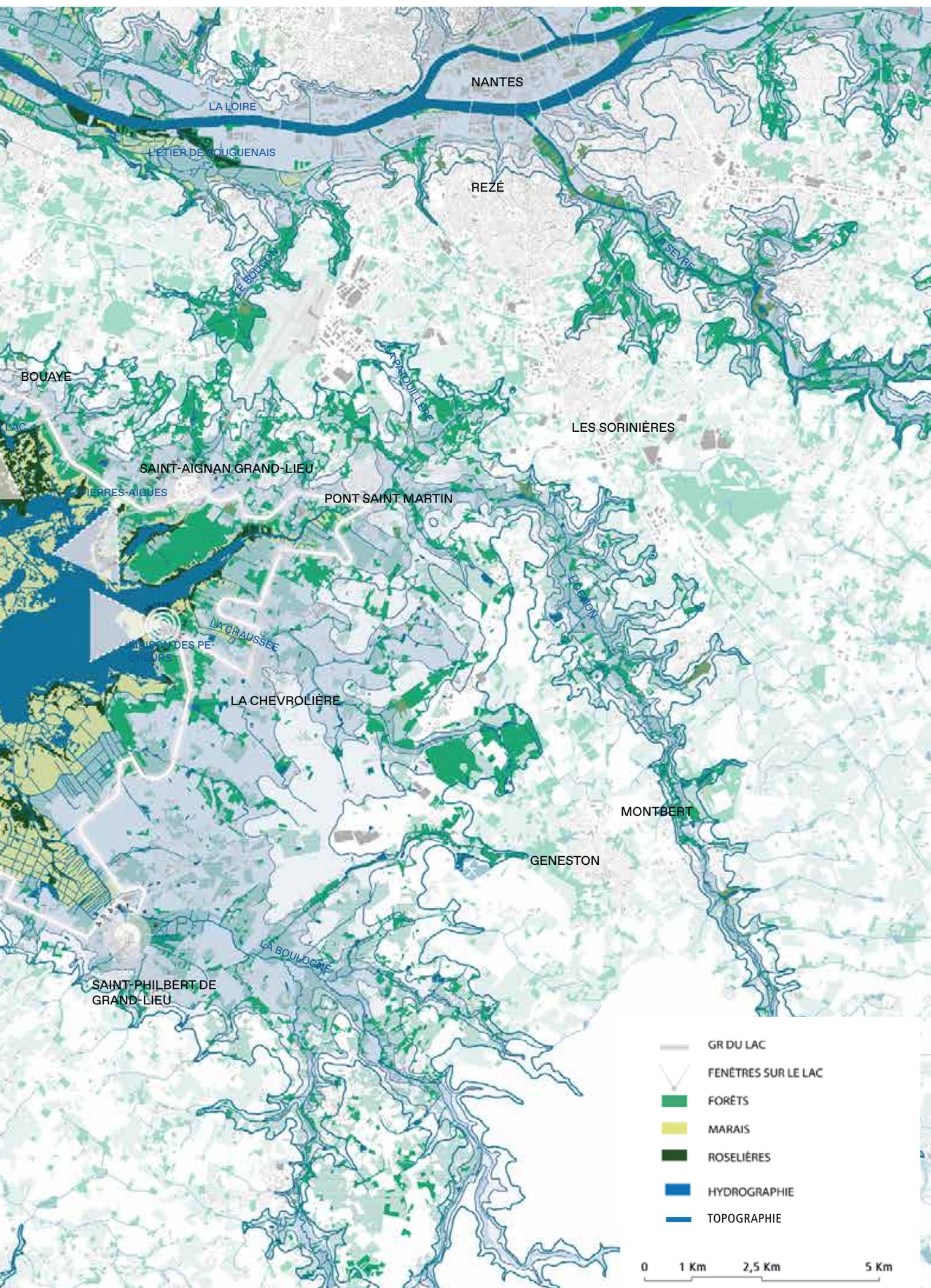
MARAIS

CANAL DU GRAND  
PORT

CLOCHER DE  
SAINT LUMINE

SAINT LUMINE  
DE COUTAIS

MARAIS BRETONS



*Sans muséographie, ni mise sous cloche, pour une préservation active des paysages de Grand Lieu*

Préserver une étendue, un horizon, qui font de ce paysage un lieu d'exception, ne veut pas dire en faire un paysage d'apparat, sans activités humaines. C'est bien au contraire accompagner le développement des usages économiques intégrant les enjeux environnementaux (maraîchage, boisements, activités viticoles, pâturages en prairies humides) comme autant d'éléments indissociables de l'activité du lieu. La mutation est sans doute celle des petites centralités, qui dans une prospective désirable, ne doivent pas tant se composer comme une extension de la métropole, mais plutôt dans une attitude quasi faubourienne, avec ses codes, son identité propre. Le faubourg périurbain, ou rural est porteur de marqueurs, de spécificités, d'identité et synonyme d'appartenance à un type de paysage. Ce sont aussi des modèles d'activités à réinterroger : quelle place des pâturages dans les prairies humides ? Quel modèle agricole compatible avec les tensions en eau ? Quelle place pour la forêt, de loisir, de production et/ou de refuge pour la biodiversité ? Quelle prise en compte du rôle de la profession agricole dans l'entretien des bocages ?

*L'identité du lac est un marqueur fort : porteur d'une future marque de territoire ?*

A travers le lac, qui est un paysage fort et identitaire, le territoire dans sa pluralité peut mettre en avant la qualité et le positionnement de produits, notamment dans ses lieux vitrines (aéroport, Marché d'intérêt national, Maison du lac, parc zoologique « Planète sauvage », etc.). Parmi les productions et ressources dont pourrait se saisir le territoire pour créer des marques ou labels, on citera : Anguilles du Lac, Vaches nantaises de Grand Lieu, Muscadet Lac de Grand Lieu, légumes de Grand Lieu, etc.

Maintenir et ancrer ces activités dans le projet de territoire, c'est perpétuer le lien fort qui existe entre la fabrication du paysage et les activités qui y sont portées.

Dans le cadre de réflexions élargies sur les enjeux de l'alimentation, il est certain que le lac de Grand Lieu a un rôle de marqueur à jouer dans l'image du territoire. Si c'est aujourd'hui un territoire avec une importante production, une grande partie est exportée. Il y a donc un enjeu à réorienter la production vers des circuits courts alimentant la métropole, en lien avec le projet alimentaire territorial de la métropole.



© Particules



Fenêtre sur le lac, commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.  
© Florian Muzard

## La transition écologique du lac, un projet pour l'ensemble du territoire ?

Le paysage du territoire, sa lecture fragmentée, son identité forte structurelle mais invisible font totalement écho à la perception d'un territoire longtemps vu comme une aire d'expansion au sud d'une métropole qui s'étend en rejetant toujours plus loin ses activités encombrantes ou générant des nuisances. L'analyse du paysage, la perception de ses lignes de forces mais également de ses faiblesses permet de reconnecter ce territoire, en tant que tel, à l'ensemble urbain.

Mieux identifier, préserver ses paysages, dans une approche de paysages cultivés, habités et travaillés, c'est lui donner les capacités pour accueillir mieux et différemment les mutations à l'œuvre.

Et si demain, le lac et l'eau prenaient plus de place dans la vie, dans l'imaginaire et dans les échanges de société de ce territoire, l'ancrage et l'attachement aux paysages et aux activités qui y sont liées se feraient mieux entendre.

« Le niveau d'eau du lac est préoccupant. La qualité des eaux se dégrade. Les marais, c'est un peu la station d'épuration du lac. »

« On a péché par optimisme. Le changement climatique vient annihiler tous les efforts réalisés sur la question de l'eau. Les choses ne s'améliorent pas ; elles se dégradent même. »

« Les changements climatiques peuvent contraindre les acteurs à coopérer dans les prochaines années en raison de la fragilité des milieux humides, des risques de submersion marine, d'érosion des rives et de l'épineux problème de la gestion hydraulique. »

« Il y a un renversement de posture à opérer (qui s'opère actuellement très lentement) : il s'agit de redéfinir les modes de travail avec la géographie. On a longtemps eu une relation "aménagiste" à la géographie. Avec le changement climatique, "dompter" la nature va coûter trop cher. »



Côte catalane © Olivier Bré, DREAL Occitanie



La rivière Waal et le nouveau bras de dérivation créé à Nijmegen dans le cadre du programme « Room for the River »  
© Johan Roerink Aeropicture

# Regards croisés sur la culture de l'aménagement littoral en France et aux Pays-Bas

Occitanie 2050, territoire d'interface

par Franck Hulliard, Pierre-Alexandre Marchevet

## Le paysage littoral aujourd'hui, creuset spectaculaire des phénomènes naturels et de l'action des hommes

La situation du littoral fait écho à la grande histoire de l'Anthropocène<sup>1</sup>, celle du genre humain devenu force géologique globale. Le paysage mouvant de l'interface terre-mer, soumis aux aléas de l'histoire climatique, témoigne à son échelle de la difficulté d'appréciation du rapport de forces qui s'exerce entre les aménagements et activités dont l'homme est à l'origine et les cycles naturels. La production iconographique, notamment celle de la peinture hollandaise, en illustre les récits légendaires, en mer du Nord comme en Méditerranée.

Aux Pays-Bas, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, des démarches collectives ont permis au pays de s'organiser, de se protéger sur l'ensemble du territoire par la conquête spectaculaire d'un milieu considéré comme hostile. Cette stratégie de protection s'est traduite par la construction de digues, des travaux de drainage et d'assèchement de lacs et marais et leur transformation en polders pour le développement de terres agricoles et l'extension urbaine. Des instances politiques et techniques de gestion collective du territoire ont en même temps émergé, dotant le pays d'une véritable culture du risque avec ses succès et ses échecs.

<sup>1</sup> Néologisme, associant les mots grecs « homme » et « récent », forgé par le néerlandais Paul Crutzen, Prix Nobel de chimie en 1995, pour signifier que l'influence des activités anthropiques sur le système terrestre est désormais prépondérante et que nous sommes donc sortis de l'holocène, l'époque géologique après la dernière glaciation et qui couvre les dix derniers millénaires.



L'inondation de Noël 1717 aux Pays-Bas, gravure de 1718, auteur inconnu



Scène de tempête aux abords d'une côte méditerranéenne, par Claude Joseph Vernet, 1749

Des épisodes de tempêtes majeures se sont inscrits dans la mémoire collective. La grande tempête de 1953 a ainsi profondément marqué les esprits et forme un point pivot pour toutes les décisions politiques qui ont suivi. Le pays devant se reconstruire a engagé le projet de « Plan Delta », le plus grand ouvrage de protection du monde, qui sécurise l'estuaire par la création de digues, barrages, portes actionnables pour fermer les embouchures en cas de tempêtes océaniques. L'ensemble des travaux a concerné un linéaire de 25 km de barrières permettant de raccourcir sur près de 700 km les anciennes digues côtières. Les chantiers

se sont prolongés jusqu'en 1997 avec une programmation étalée sur plus de 40 ans, illustrée ici par deux projets :

- *Oosterscheldekering* : une barrière de 9 km pour casser les tempêtes marines et protéger la côte dont le coût totalise près de 2,4 milliards d'euros ;

- *Maeslantkering* : la fermeture du port de Rotterdam avec un système de barrières, sorte de tour Eiffel mise à plat représentant l'une des plus grandes structures mobiles dans le monde dont le coût totalise 450 millions d'euros.



←  
Barrage de l'Oosterschelde, une infrastructure de 9 km de long  
© Rijkswaterstaat (Ministère de l'eau, des infrastructures et de l'environnement)



←  
Maeslantwaterkering  
source : Vlaardingen24.nl

## Politiques publiques et transformation du paysage littoral aux Pays-Bas et en France

### *Quelques aspects de la politique menée au Pays-Bas*

- Le développement d'une culture du risque et des méthodes d'interventions intégrales : le projet d'aménagement du territoire est un projet de vie qui combine tous les aspects et contraintes du delta (agriculture, urbanisme, écologie, économie, etc.).

- Une évolution des mentalités : ne plus construire « contre » mais « avec » la mer. Le projet de *Sand Motor* ou « moteur à sable » engagé depuis 2011 sur la côte près de La Haye et Delft illustre les nouvelles méthodes expérimentées pour à la fois renforcer un cordon dunaire fragile et démarrer un processus de transformation naturel innovant. Au lieu de ré-ensabler la plage annuellement, un apport de 21,5 millions de m<sup>3</sup> de sable, dragué à dix kilomètres de la côte, a été effectué pour former une péninsule de près de 100 ha. Au cours des 20 prochaines années, les mouvements sédimentaires et le courant vont eux-mêmes redessiner progressivement des espaces de protection et permettre à une nature côtière inédite de se développer.

- La nécessité de redonner des zones d'expansion à l'eau. Le projet *Room for the River* lancé depuis les années 90 a enclenché une nouvelle façon d'anticiper et de gérer les crues des grands fleuves et rivières qui irriguent le pays. Par la reconquête des lits fluviaux, le déplacement de digues pour élargir leurs espaces d'expansion et la création de *bypass* formant des espaces de débordement additionnels, le réseau des grandes rivières a regagné des espaces de nature, de cultures agricoles prenant en compte les submersions hivernales et sécurisant les villes et villages riverains.

### *Quelques-unes des 9 recommandations de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte portée par l'État, applicables sur le littoral occitan*

-L'articulation des échelles temporelles de planification doit tenir compte de l'évolution des phénomènes physiques et anticiper la relocalisation des activités, des biens et des usages comme alternative à la fixation du trait de côte, dans une perspective de recomposition spatiale.

- Les opérations de protection artificialisant fortement le trait de côte ne sont désormais réservées que dans des zones à forts enjeux en évaluant les alternatives et en les concevant de façon à permettre à plus long terme un déplacement des activités et des biens.

- La protection et la restauration des écosystèmes côtiers (zones humides, cordons dunaires, mangroves, récifs coralliens, etc.) constituent des espaces de dissipation de l'énergie de la mer et contribuent à limiter l'impact des risques littoraux sur les activités et les biens.



←  
Le Sandmotor :  
une expérience  
innovante de  
gestion  
de la côte  
dynamique et  
évolutive.  
© Rijkswater-  
staat

2011



2012



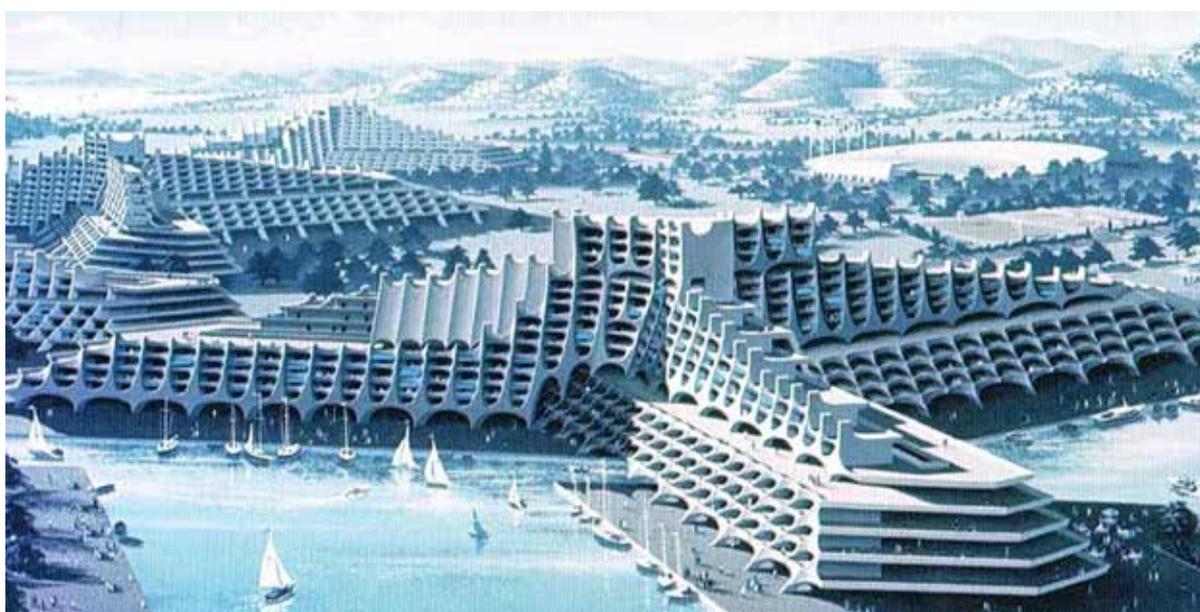
2013



2016

En France, la confiance dans le progrès technique non moins forte qu'aux Pays-Bas a renforcé les logiques de protection, marquant le paysage de la côte occitane d'un nouvel horizon avec d'immenses ouvrages de génie civil utiles à l'habitat, à l'économie portuaire et au tourisme, aux transports, etc., mais peu durables à l'aune de notre changement de regard récent. Soucieuses de protéger leurs biens et leurs activités, les populations comme les politiques publiques se sont régulièrement opposées au processus naturel, en affectant le rythme et les modalités de l'érosion et des cycles de l'eau par la construction de perrés, épis, digues d'enrochement ou avec l'assèchement des marais. Pour faire du Languedoc-Roussillon un nouvel eldorado, il aura fallu une action de modernisa-

tion de grande ampleur menée dans le cadre d'une mission d'État, du nom de Pierre Racine, alors directeur de cabinet du Premier ministre Michel Debré. A posteriori, les travaux et aménagements colossaux conduits dès 1963 par la Mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon témoignent d'une vision aménagiste « descendante » dont l'objectif était de constituer une offre d'hébergement de 500 000 lits touristiques sur 200 km de côte. L'essor de cette modernité synonyme d'une forte artificialisation fut mis à mal par la suite lors du choc pétrolier de 1973. La loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral eut aussi pour effet de limiter la « bétonisation » du littoral et donc aussi cette surenchère constructive.



←  
Le 1<sup>er</sup> août 1964, dans la revue Paris Match, paraît ce dessin illustrant le projet de la nouvelle station balnéaire de Gruissan  
© Tanguy De Remur



←  
Extrait de Paris Match, août 1964  
© Paris Match - Scoop

L'imaginaire à l'œuvre dans les deux pays des siècles durant a considéré l'action humaine comme nécessaire pour accomplir, améliorer, domestiquer ou valoriser la nature sauvage. Du fait de notre compréhension nouvelle des phénomènes climatiques et hydro-sédimentaires, cette conception pose aujourd'hui question et tend à discréditer la pensée aménagiste et la société des loisirs qui relèveront peut-être demain d'une forme d'obsolescence ou d'inadaptation du fait de la montée des eaux et d'autres phénomènes naturels de grande ampleur.

De même, aux Pays-Bas, les effets du dérèglement climatique et le lent phénomène de subsidence lié à l'abaissement artificiel du niveau de nappes phréatiques des polders forment un défi à long terme. Le renforcement et le rehaussement systématiques des digues sont de plus en plus remis en cause. De fait, les nouveaux projets lancés ne construisent plus « contre » la mer mais « avec ». La culture et la tradition d'innovation que les Pays-Bas ont développées se projettent aujourd'hui dans le développement de méthodes d'interventions alternatives, organiques et plus en symbiose avec les milieux.

### **Le paysage littoral demain, expression de nouvelles alliances**

Les politiques menées dans les deux pays constituent toutes deux un changement de paradigme mais différent sur les conditions de maîtrise des transformations du paysage littoral. Il ne s'agit plus de se contenter de fixer de nouvelles modalités pour l'ingénierie et les politiques publiques qui s'exposeraient à être de nouveau dépassées par l'ampleur des phénomènes naturels. Il s'agit désormais de reconnaître le besoin pour l'interface terre-mer d'évoluer (plus) librement, ce qui implique de constituer de nouvelles alliances, c'est-à-dire, de nouveaux partenariats, de nouveaux agencements multi-acteurs pour déterminer des trajectoires de transformation des usages du territoire conciliant davantage activités humaines et écosystèmes.

Pour y parvenir, les images prospectives à long terme proposées par le Conservatoire du littoral présentent des qualités certaines pour susciter et nourrir le débat en nous interpellant sur ce que pourraient être la réalité du littoral de demain et les nouveaux consensus à imaginer entre acteurs pour adapter les occupations et les activités tenant compte notamment d'un trait de côte mobile.

Ce besoin de constituer des alliances est indispensable pour se donner les moyens collectifs d'agir dans ce siècle marqué par de nouveaux repères régulant notre cadre de vie (2050 = neutralité carbone, 2100 = réchauffement de 2 à 5 °C). Le cadre de l'Atelier des territoires est justement de montrer qu'il y a des situations d'interdépendance entre les territoires, les milieux et le vivant (humain et non humain), donnant lieu à des négociations, des stratégies agiles et adaptatives nous permettant non pas de décrire une réalité exhaustive soumise à la seule règle mais de nous orienter de manière plus fluide, plus libérée, plus ajustée, et sans doute plus empirique.

Bien que le territoire de Sète Agglopol Méditerranée (SAM) se soit construit sur un autre récit que celui écrit par la Mission Racine et ses 8 stations balnéaires, il n'en demeure pas moins concerné par l'évolution de ses paysages. Dotée d'un système de lagunage et de lido habité, SAM présente une vulnérabilité accrue à l'aléa submersion et à l'élévation du niveau marin. Avec le changement climatique, une transformation morphologique majeure peut survenir à long terme, à savoir la disparition pure et simple de ses langues sableuses. Demain, le repli (appelé aussi « relocalisation spatiale ») sera-t-il imposé dans les secteurs les plus exposés aux risques et aggravés par les effets du réchauffement climatique et par les modifications des mouvements marins ? Cette perspective ne risque-t-elle pas de cristalliser des situations de blocages ou de conflits graves si l'on n'envisage pas d'alternatives, sans un travail collectif pour construire un nouvel imaginaire autour d'un littoral durable et résilient aussi puissant que celui qu'a véhiculé La Grande Motte dans l'enthousiasme des Trente Glorieuses ?

L'avènement de ce nouvel imaginaire obligera à dépasser certaines contradictions du présent. Entre agir et laisser-faire, exploiter et sanctuariser, protéger et se mettre en retrait, entre artificiel et naturel, nature domestique et nature sauvage, comment sortir de ces oppositions dualistes et stériles ? Ne faudra-t-il pas reconnaître et accepter qu'une part écologique et politique de l'interface terre-mer nous échappe ?



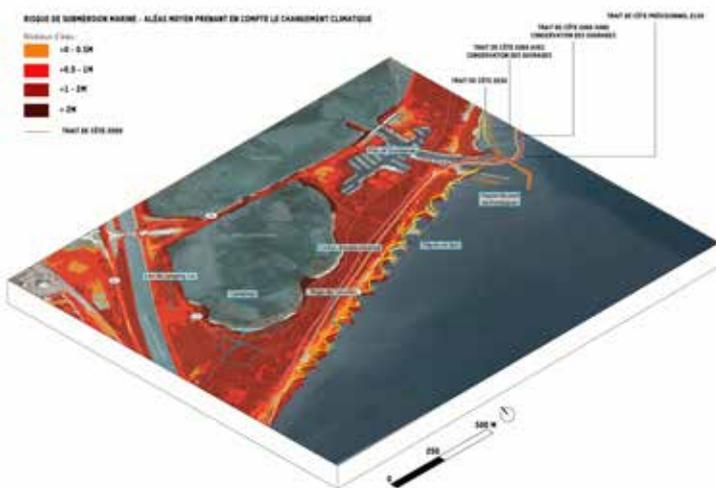


↑  
Approches paysagères et prospectives de la dynamique côtière sur  
trois sites de l'Hérault à différentes échéances temporelles  
© Conservatoire du littoral, EID Méditerranée, Atelier Claude  
Chazelle, Oliv Martin illustration/infographie

**L'Atelier des territoires, vers une représentation d'un paysage en transition**

L'Atelier des territoires doit conduire à mettre en débat une perspective évolutive du littoral fondée sur le fait que la résilience n'est pas un état de stabilité, mais un processus dynamique obligeant le territoire à se réinventer constamment dans la durée. Autrement dit, la stratégie territoriale issue de l'Atelier gagnera à laisser une marge de manœuvre à de nécessaires réinventions. En proposant par exemple de caractériser l'interface terre-mer de Sète Agglopolé Méditerranée par des situations-types de transformations de son paysage (lido habité, lido cultivé, lido plein-air, lido économique et infrastructuré, centralité urbaine et touristique, littoral et arrière-pays...), les participants de l'Atelier ont été interpellés sur différentes postures à adopter à l'égard du risque (protection, mitigation, déplacement, anticipation, etc.) puis à les combiner suivant une trajectoire de temps long (2030, 2050 et 2100). Ce premier temps a révélé la nécessaire interdépendance des communes entre elles pour faire face à des transformations de pratiques et d'usages (adaptation de l'hébergement de plein-air au risque de submersion, de l'activité conchylicole en zone de conservation halieutique, etc.). Les échanges ont également permis de préciser la bonne échelle de coopération pour mener une stratégie d'investissement dans le temps long, voire très long (acquisition foncière, grand cycle de l'eau, etc.) et de définir une politique de l'accueil et de l'habitat sous l'influence montpelliéraine plus qualitative que quantitative. L'Atelier suivant se tiendra *in situ* afin de confronter les hypothèses formulées « en chambre » à la réalité physique du terrain.

La stratégie mise en œuvre sur l'interface terre-mer et plus largement à l'échelle du littoral occitan ne pourra sans doute pas s'envisager sans re-questionner ce que représente la valeur sociale, économique et environnementale du littoral pour les habitants, les entrepreneurs, les touristes, etc., qui aujourd'hui le consomment et sont en concurrence pour s'en approprier le foncier. Pour rendre acceptable un changement de regard et donc d'aménagement, de développement et de préservation du littoral, il est indispensable que ces changements soient perçus comme désirables, et donc que les représentations sociétales de ce paysage emblématique de la transition écologique le soient. Sur les littoraux, la puissance d'agir des phénomènes naturels et de l'action des hommes est sans doute plus visible qu'ailleurs à l'intérieur des terres. Le contact de la mer et de la terre nous sensibilise aux interactions avec la nature et nous fait expérimenter la fragilité et la force du système Terre qui se meut et qui s'émeut<sup>2</sup>. Comme nous le rappelait Bruno Latour, il est question du comportement d'une Terre dotée d'une enveloppe sensible et périssable qui fait face au nouveau régime climatique où « c'est l'histoire humaine qui paraît froide et l'histoire naturelle qui est en train de prendre une allure frénétique »<sup>3</sup>.



2 James Lovelock, *La Terre est un être vivant : L'hypothèse Gaïa*, Flammarion / collection Champs – 1993  
 3 Bruno Latour, *Face à Gaïa, huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Les empêcheurs de penser en rond / La Découverte – 2015.



↑  
En préparation de l'Atelier des territoires,  
immersion de l'équipe projet, 21 et 22 septembre 2020  
© INterland



# Pour des territoires acteurs de leurs paysages

par Emilie Fleury-Jägerschmidt, Dorine Laville,  
Chloé Leprompt

La France, par sa situation géographique, est au cœur d'influences culturelles et climatiques complexes qui fondent une diversité de paysages sans équivalent en Europe. Elle résulte de la façon dont les communautés humaines, en conjuguant leurs forces et en mobilisant leur potentiel créatif pour faire fructifier les ressources propres à chaque territoire, se sont constamment adaptées à leur environnement pour vivre et se développer. Les paysages dont il est question dans ce numéro de la lettre de l'Atelier des territoires en sont l'illustration.

Objet protéiforme, le paysage est en constante évolution : produit et support de toutes les activités humaines, il constitue un levier important pour le développement durable des territoires. Il se trouve ainsi à la croisée des chemins des problématiques les plus actuelles : changement climatique, transition énergétique, renouvellement urbain, nouvelles mobilités, sobriété foncière, biodiversité, etc. Autant de défis que doivent relever les territoires et auxquels la démarche paysagère permet de répondre grâce à son fort pouvoir intégrateur.

La mission du Bureau des paysages et de la publicité à la DGALN est justement de promouvoir cette approche intégratrice par le paysage. Pour cela, plusieurs leviers sont utilisés. Tout d'abord, celui de la connaissance.

La connaissance des paysages est un pilier fondamental de la politique des paysages<sup>1</sup>. Au niveau national, elle s'appuie sur l'Atlas de paysages, étude paysagère fine menée à l'échelle départementale. Elle a pour but d'identifier, de caractériser et de qualifier les différentes unités paysagères du territoire. Cette connaissance est essentielle pour faciliter la prise en compte du paysage dans les décisions d'aménagement et la lecture d'un paysage. Ces unités paysagères ont d'ailleurs été choisies pour décrire l'un des sites visités par l'Atelier des territoires en Bourgogne : le PETR du Mâconnais Sud Bourgogne. La connaissance est ici l'un des supports de la démarche d'aménagement et de transition mise en œuvre par la suite, et dont le volet paysager est une composante essentielle. Sur ce territoire, la démarche d'Atelier conduit à la prise de conscience d'un paysage dégradé, symptôme d'une gestion non-durable des espaces, qu'ils soient urbains ou agricoles. Se dessine alors, entre autres exemples, la volonté de mettre en place à plus ou moins court terme de nouveaux types de gestion agricole et viticole en pensant les pratiques culturelles à partir des ressources locales.

<sup>1</sup> Lien vers le site « Objectif paysages » du Ministère de la Transition écologique : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr>



↑  
Observatoire photographique du Parc naturel régional du Morbihan, point de vue de Sarzeau montrant l'évolution du trait de côte entre 2005 et 2014  
© David Lédan

Cette approche par le paysage permet ainsi la valorisation des dynamiques vertueuses pour le cadre de vie et la biodiversité, qui se tissent entre la protection des sites et une viticulture de qualité, renforçant ainsi son potentiel touristique. Cette démarche permet la préservation d'un paysage de qualité sur tout le territoire, où la valorisation des unités paysagères exceptionnelles profite à la revalorisation des paysages du quotidien.

La connaissance du paysage et de ses dynamiques permet également d'appréhender les risques qui pèsent sur les territoires, comme en témoigne l'Atelier mené en Occitanie sur la résilience littorale où les représentations prospectives à 2050 ou à plus long terme encore montrent une côte littorale complètement modifiée. Ces représentations permettent également de soulever la question de la durabilité du modèle de développement de l'aménagement littoral. Sur ce littoral touristique, il est essentiel de penser l'évolution des paysages afin d'inventer un nouveau modèle de développement désirable et acceptable. En cela, un débat autour des paysages permet la sensibilisation des élus et du grand public par des images prospectives des paysages qui agissent comme une sonnette d'alarme et comme des représentations des défis et des mutations auxquels les territoires doivent faire face.

L'approche paysagère permet également de remarquer les pressions métropolitaines sur un territoire comme celui du lac de Grand Lieu à proximité de l'aéroport de Nantes Atlantique. La compréhension par les habitants de leurs paysages, grâce à un travail de connaissance et de sensibilisation, fait sens pour éviter la dégradation de paysages qu'ils ne considèrent pas à leur juste valeur. À Nantes, ce travail de pédagogie mené dans le cadre de l'Atelier doit permettre de mettre en valeur le lac, ressource paysagère et écosystémique majeure du territoire. Finalement, la reconnaissance des paysages de franges comme lieux à préserver permet un développement plus harmonieux du territoire, plus respectueux de ses particularités, ainsi qu'une meilleure gestion de la ressource en eau, enjeu de santé public majeur.

Dans le cas du sud des Landes, la description des paysages et « éco-paysages » est aussi la base d'une méthode de résilience environnementale et d'attractivité du cadre de vie dans le contexte d'une réflexion pour le développement des mobilités alternatives. La méthode de concertation de l'Atelier centrée autour des paysages permettra utilement de poser la question des mobilités dans un contexte rural en utilisant le paysage comme ressource de qualité de cadre de vie, d'attractivité touristique ou de confort des mobilités.

Si la connaissance des paysages s'appuie sur les Atlas de paysages, l'Observatoire photographique

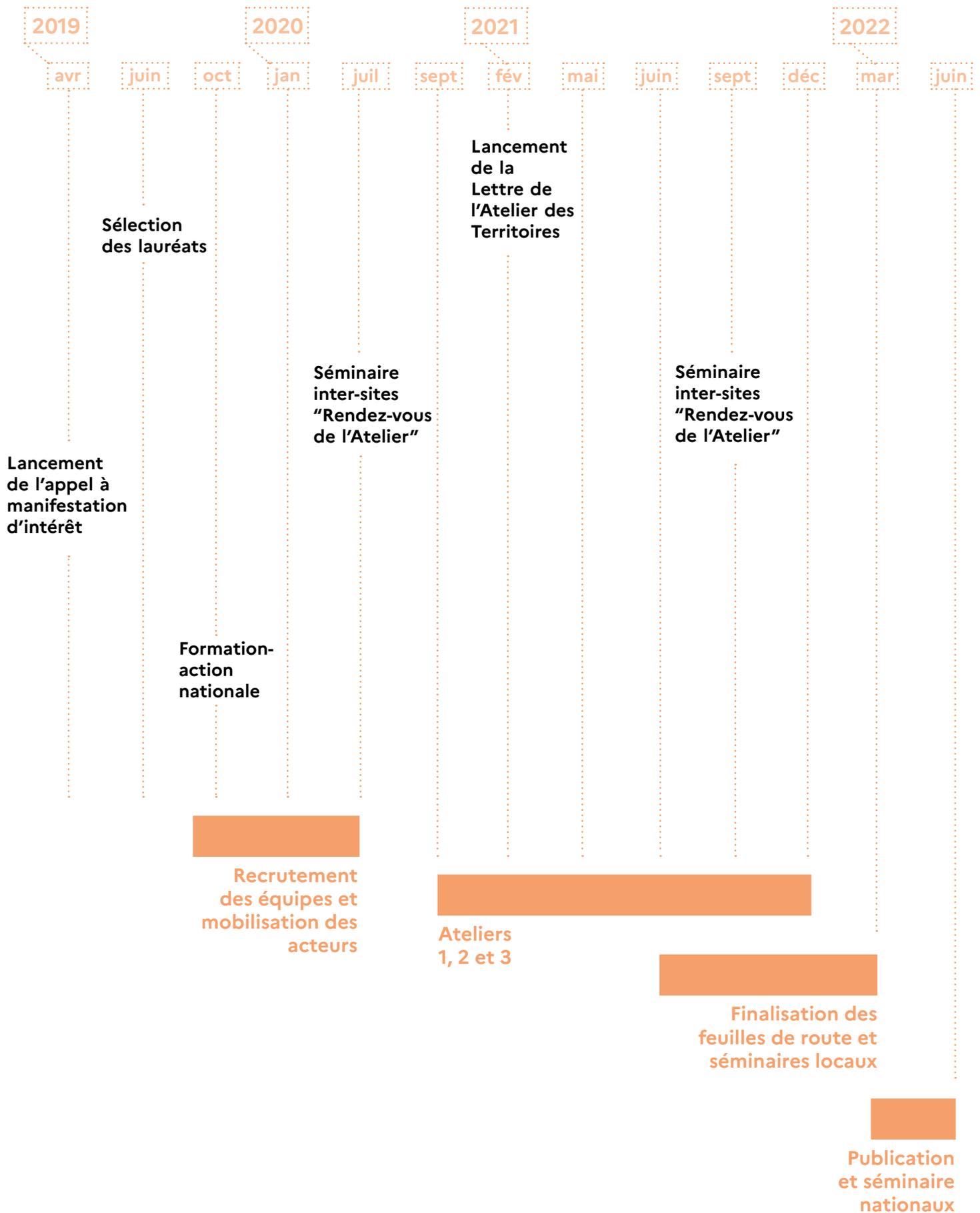
du paysage (OPP) est également un outil phare du Bureau des paysages et de la publicité dont peuvent se saisir les acteurs territoriaux. L'OPP s'appuie sur un principe de réalisation, à différents intervalles de temps, de photographies d'une même partie de territoire dans les mêmes conditions techniques (angle de prise de vue, cadrage, focale...). L'originalité de la démarche tient notamment dans la constitution de véritables séries photographiques dans la durée, dépassant le plus traditionnel binôme « avant – après ». Ce fonds photographique permet d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des acteurs qui sont en cause. Véritables outils de veille, ils permettent aux territoires de mettre en lumière les évolutions des paysages et des usages, et de mesurer ainsi l'impact des politiques publiques et des décisions locales. En cela, les OPP ont un rôle majeur dans le travail de prise de décision en matière d'aménagement du territoire. De nombreux territoires se sont engagés dans la démarche OPP, avec l'accompagnement du Ministère en charge de l'environnement (actuellement, le Ministère de la Transition écologique) ou de façon autonome, en s'appropriant la démarche et en l'adaptant plus ou moins fortement. C'est par exemple le cas du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, en Bourgogne-Franche-Comté, territoire intégré dans cette session de l'Atelier ou du projet autoroutier (A79) destiné à remplacer l'actuelle Route Centre Europe Atlantique (RCEA). L'OPP constitue aujourd'hui un cadre de concertation avec les élus et les partenaires locaux, et sa mobilisation dans la démarche Atelier des territoires ou lors de la mise en œuvre des feuilles de route est particulièrement pertinente. De plus, cet outil s'avère également intéressant pour sensibiliser le grand public afin de sortir d'une vision statique et conservatrice des paysages en montrant leur évolution dans le temps. Les territoires se positionnent alors comme acteurs de leurs paysages et, à travers les OPP, invitent les habitants à participer : de nombreuses campagnes de « re-photographies » se font aujourd'hui par les habitants eux-mêmes, via le développement d'applications comme dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Ces outils de connaissance font actuellement l'objet d'une réflexion pour les faire évoluer vers de véritables outils d'aide à la décision pour les élus. Ainsi, l'Atlas des paysages a-t-il fait tout récemment l'objet d'une enquête auprès de ses utilisateurs qui se sont prononcés en faveur d'une évolution de sa méthode d'élaboration afin d'y intégrer notamment un volet numérique et des recommandations pour aider les élus dans le cadre de leurs projets d'aménagement.

S'appuyant sur la connaissance des paysages, la démarche paysagère se formalise ensuite par un Plan de paysage, outil qui présente des points



# Calendrier de la session nationale de l'Atelier "Amplifier la transition écologique avec les territoires"



## Auteur(e)s



**Clément Bollinger** est paysagiste, associé cofondateur de Caudex, lauréat du Palmarès des jeunes urbanistes en 2018. Travaillant à toutes les échelles, il croise les questions d'économie du paysage, de frugalité et de services écosystémiques comme moteurs des projets d'aménagement.



**Xavier Desjardins** est directeur d'études au sein de la coopérative Acadie et professeur à Sorbonne Université. Il participe à différentes stratégies territoriales, alternant les positions de conseil ou de recherche.



**Emilie Fleury-Jägerschmidt** est chargée de mission à la DGALN. Elle accompagne les réseaux d'acteurs et les partenaires à la sensibilisation et à la connaissances des paysages et est référente pour le Conseil de l'Europe de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.



**Jean-Marc Gaulier** est paysagiste, urbaniste et architecte. Il est le fondateur de l'agence Urbicus dont le métier, la conception de cadres de vies, est de projeter et restaurer les espaces naturels et urbains en démontrant que les paysages sont des marqueurs de développement durable et les projets de paysages, des outils de la transition écologique. Il est paysagiste-conseil de l'État à la DGALN.



**François Granet** est ingénieur des Travaux publics de l'État. Il est adjoint au chef de pôle au sein du service Mobilité Aménagement Paysages de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Il est chargé notamment de la mise en œuvre de la politique 1% Paysage sur le territoire ex-Auvergne.



**Sylvanie Grée** est paysagiste-conceptrice et urbaniste, co-fondatrice de l'agence D'Ici Là. Elle place le paysage au cœur de tous les sujets et développe une approche résiliente qui intègre les enjeux de la transition écologique comme une donnée d'entrée des projets.



**Franck Hulliard** est architecte et urbaniste, directeur fondateur d'INterland. Il a conduit des missions de prospective stratégique sur de grands territoires et défend une posture de projet transitionnel fondée sur la coproduction des idées réunissant les acteurs-habitants des territoires.



**Dorine Laville** est cheffe de bureau à la DGALN. Avec son équipe, elle pilote et met en œuvre la politique publique du paysage, la réglementation sur la publicité extérieure et le suivi de la convention relative aux biens naturels inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.



**Chloé Leprompt** est apprentie au Bureau des paysages et de la publicité. Elle termine actuellement son master en stratégies territoriales et urbaines à Sciences Po.



**Marine Linglart** est docteur en ethno-écologie du Muséum national d'histoire naturelle. Fondatrice de la coopérative Urban Eco spécialisée en écologie urbaine et paysage. Elle développe des méthodes et outils pour intégrer la nature dans les dynamiques de territoire dans une vision stratégique.



**Pierre-Alexandre Marchevet** est architecte paysagiste, associé de l'agence OKRA Landschaftsarchitekten basée à Utrecht aux Pays-Bas, et enseignant à l'Academie van Bouwkunst d'Amsterdam. Il développe des projets de paysage, d'urbanisme et d'espaces publics en France, au Benelux et au Royaume Uni.



**Estelle Pardon** est architecte et paysagiste conceptrice au sein de l'atelier Coloco. Elle développe au sein de l'atelier des projets co-construits et partagés de la stratégie territoriale à l'activation des sites clefs.



**Prune Schwab** est ingénieure paysagiste, chargée de projet chez Caudex depuis 2020 après avoir exercé plusieurs années en agence de paysage et notamment en maîtrise d'œuvre opérationnelle.











**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*